



Fig. 45 : La D1043 à l'extrême nord de l'aire d'étude éloignée



Fig. 46 : La D978 au sein de la Thiérache ardennaise



© ATER Environnement, 2018

Fig. 47 : La D35 au Nord de Le Thour avec vue sur 4 éoliennes du parc de la Motelle

Au Nord et à l'Est, au sein de la Thiérache, la végétation se fait plus présente et encadre les axes de communication. Les vues se referment, et aucune fenêtre de perception n'existe en direction de la zone d'implantation potentielle.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 48 : La D2 en sortie Ouest du bourg de Draize



© ATER Environnement, 2018

Fig. 49 : Vues sur les masques boisés au sud de Landouzy-la-Ville au croisement de la D29 et de la D36

ZIP hors champ



Fig. 51 : Voie ferrée au Nord de Bucy-lès-Pierrepont

Les voies ferrées qui sillonnent l'aire d'étude éloignée sont au nombre de 3. La première passe par Rethel à l'extrême Sud-Est de l'aire d'étude. La seconde traverse la portion Nord-Est du territoire. Enfin, on retrouve un tracé ferroviaire à l'Ouest qui relie les villes de Liesse-Notre-Dame et Montcornet. Ces axes sont protégés respectivement par des masques bâtis (Rethel), topographiques (le relief accidenté des Crêtes Préardennaises) et végétaux (le cortège arboré qui accompagne le tracé du troisième axe ferroviaire décrit). Ils ne présenteront donc pas de sensibilité vis-à-vis de l'implantation du futur parc de La Vallée Bleue.

ZIP hors champ



Fig. 50 : Voie ferrée à Martigny

Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée se composent d'un réseau maillé de routes départementales et de quelques voies ferrées. Hors contournement de Rethel par la N51 et un passage bref de la N2 au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, aucune route nationale ou autoroute n'est présente sur le territoire d'étude. L'enjeu est modéré.

Depuis les axes routiers, les potentielles covisibilité avec le futur parc de la Vallée Bleue sont faibles. La topographie légèrement ondulée à vallonnée du territoire d'étude et les masses boisées relativement fréquentes sur la moitié nord de l'aire d'étude éloignée limitent les vues lointaines. Les principales fenêtres de perception visuelle sur le futur parc éolien s'effectueront depuis les points hauts des routes vallonnées ou depuis les axes traversant les plaines de faible relief, lorsque la végétation sera absente et les conditions climatiques favorables aux vues lointaines.

La sensibilité est faible.

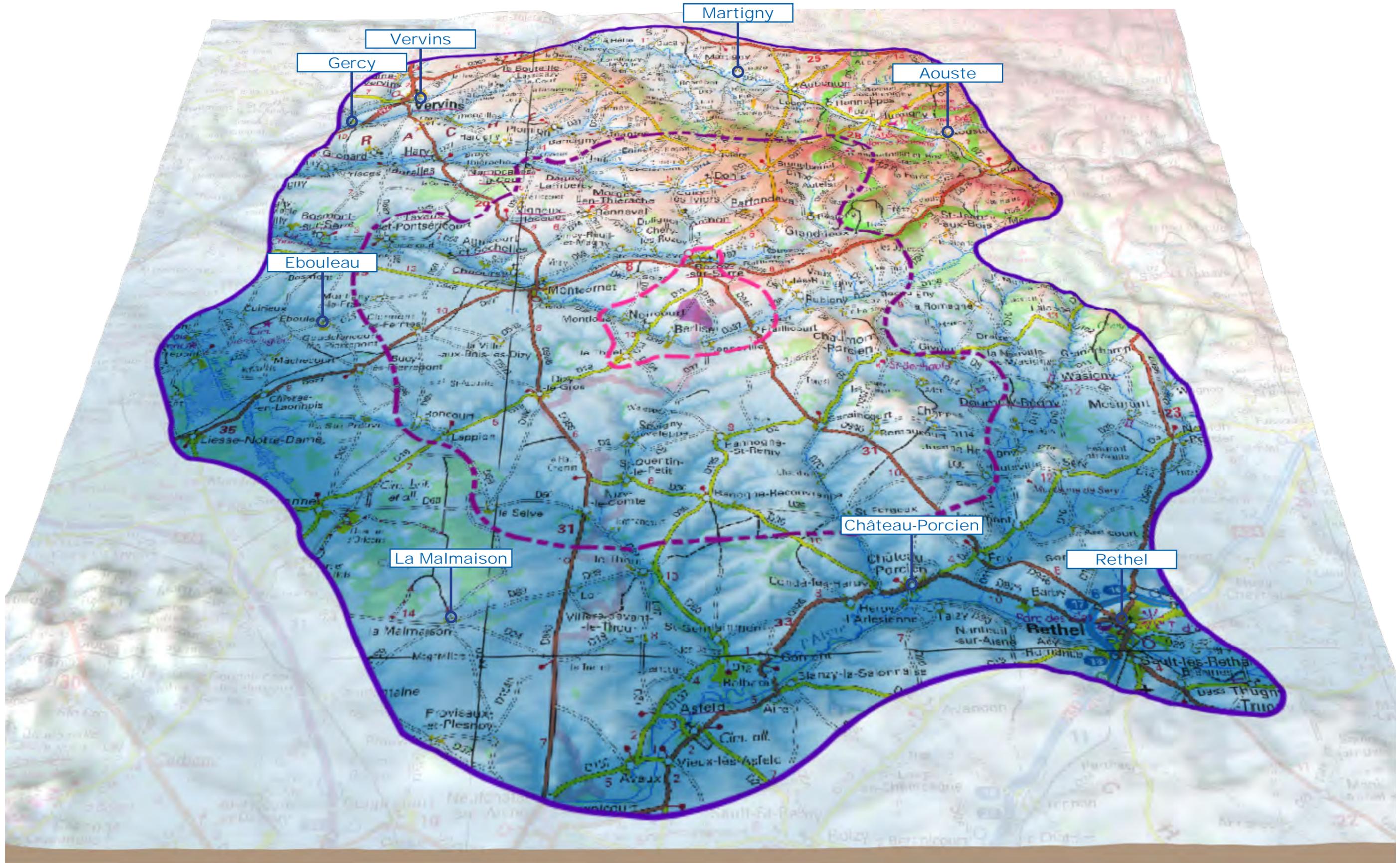


Fig. 52 : Bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée

### 3.3 Perception depuis les bourgs

Les bourgs localisés au nord de l'aire d'étude éloignée et au sein de la Thiérache (basse, bocagère et ardennaise) s'insèrent dans les creux du relief très vallonné de cette région. De par leur position en dépression dans le relief, ils ne dialoguent que très peu avec l'extérieur. Ils sont également entourés d'un écrin végétal qui les isole de l'extérieur. Leurs entrées et sorties sont, à l'instar des bourgs qu'elles desservent, encastrées, et donnent de toute manière sur un paysage ondulé très arboré et très fermé.



Fig. 53 : Vervins



Fig. 54 : Martigny



Fig. 55 : Aouste



© ATER Environnement, 2018

Fig. 56 : Vue sur le bourg de Gercy depuis Cambron

Sur le reste du territoire, les bourgs implantés dans les vastes espaces de plaine présentent une ouverture plus importante. Leurs entrées et sorties sont plus exposées. Elles bénéficient néanmoins des nombreux masques (topographiques ou végétaux) qui s'intercalent entre elles et la zone d'implantation potentielle du projet de La Vallée Bleue.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 57 : Ebouleau, avec vue lointaine sur l'ensemble éolien de Lislet (à droite)



© ATER Environnement, 2018

Fig. 58 : Sortie Nord du hameau de Malmaison, avec vue sur les rotors des éoliennes du parc de la Malmaison

ZIP hors champ



Fig. 59 : Centre-ville de Rethel

ZIP hors champ



Fig. 60 : Centre-bourg de Château-Porcien

Le cœur des bourgs de l'aire d'étude éloignée est densément bâti, limitant fortement les perceptions vers l'extérieur.

Les bourgs de l'aire d'étude éloignée représentent un enjeu modéré, déterminé par la présence de quelques villes de moyenne taille (Vervins, Rethel), et de bourg présentant de forts enjeux patrimoniaux (Asfeld et Liesse-Nôtre-Dame).

Cependant, de part leur organisation spatiale : tournés sur eux-mêmes ou lovés dans le creux des vallées, les bourgs de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles au projet éolien de la Vallée Bleue. De manière générale, ceux situés sur le plateau seront potentiellement plus sensibles au projet du fait de leur position dans le relief et de leur localisation au sein d'espaces ouverts. Toutefois, en dehors des entrées et sorties de bourgs, les vues potentielles sur l'extérieur seront limitées par le bâti et la végétation des jardins. Les bourgs sont aussi la plupart du temps rattachés à un petit cours d'eau ou à une vallée sèche, les localisant au sein de petites dépressions des plateaux agricoles. Les ondulations du relief suffisent alors à limiter les perceptions potentielles en direction du futur parc éolien.

Par ailleurs, le facteur d'éloignement, la faible taille apparente des éoliennes du projet de La Vallée Bleue à cette échelle d'étude et les nombreux masques à la perception qui existent empêcheront, dans la plupart des cas, de percevoir le futur parc.

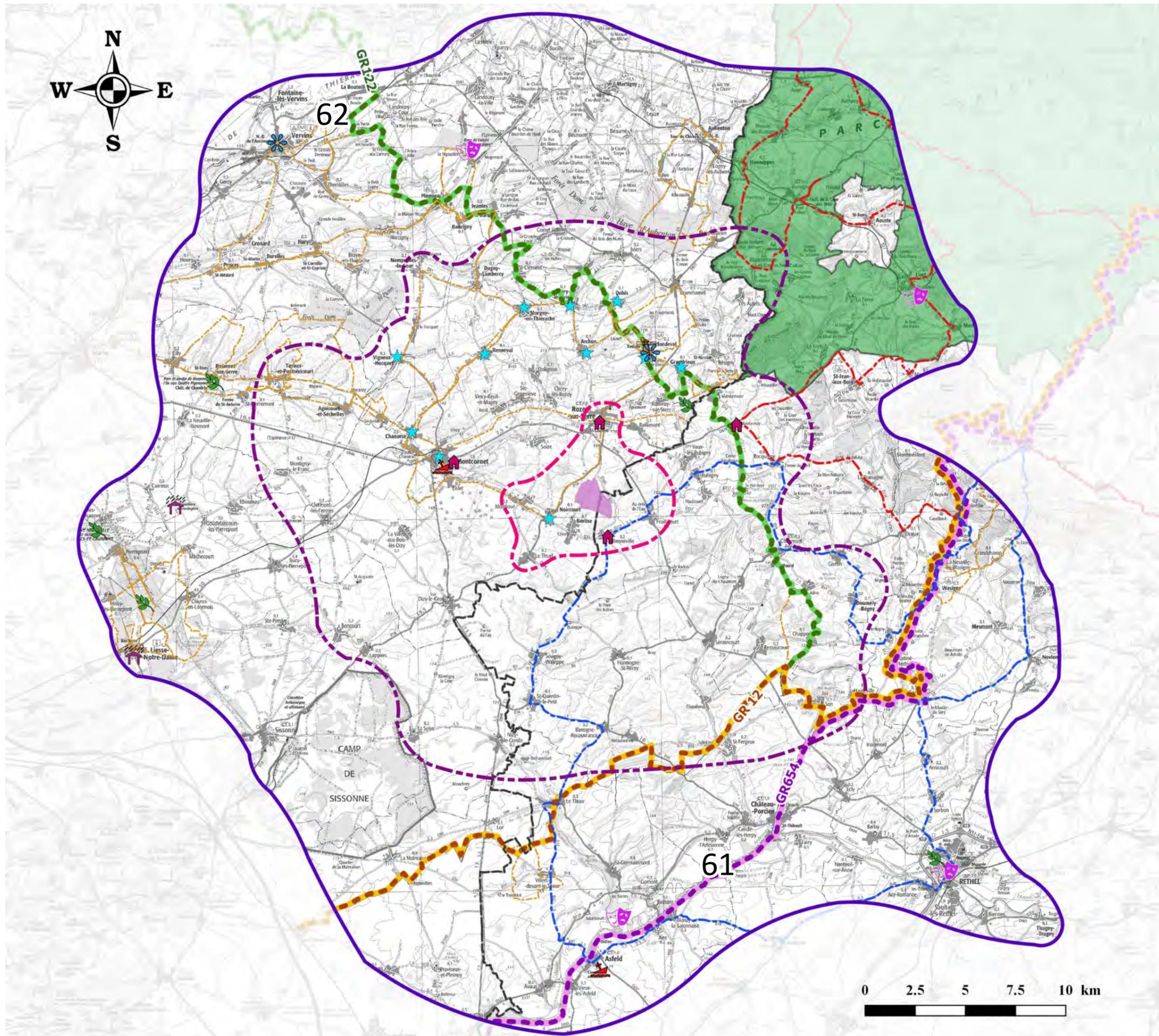
La sensibilité est faible.

# Tourisme

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2020

Sources : IGN100®, ardennes.com, jaimelaisme.com  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Tourisme

- PNR de Champagne Ardenne
- Route des églises fortifiées de Thiérache
- Route du Porcien

Randonnées

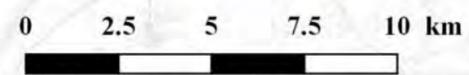
- GR12
- GR122
- GR654
- Petite randonnée

Points touristiques

- Cimetière militaire
- Loisir
- Musée
- Patrimoine
- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel
- Patrimoine religieux : églises fortifiées
- Hébergement

Limites territoriales

- Limite départementale
- Localisation des figures



### 3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée

De nombreux itinéraires de randonnée sillonnent l'aire d'étude éloignée parmi lesquels 3 itinéraires majeurs, les sentiers de Grandes Randonnées ou GR, traversent l'aire d'étude.

Le GR 654, localisé dans la partie Sud du territoire, longe le Canal des Ardennes. En cela, il constitue un enjeu nul de covisibilité avec le projet de La Vallée Bleue car bénéficie de l'encaissement et de la végétation de la vallée qu'il traverse.

Le GR 12, présent également dans la partie Sud de l'aire d'étude éloignée, est plus exposé. En effet, il traverse les espaces ouverts de plaine. Des vues vers le projet sont possibles depuis cet itinéraire touristique.

Quant au GR 122, il traverse les paysages vallonnés du Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée.

La route du Porcien et la route des églises fortifiées de Thiérache Ardennaise sont deux itinéraires de tourisme importants du territoire d'étude. Proposés par l'office départemental du tourisme des Ardennes, ils sont propices à la découverte des principales curiosités géographiques, culturelles ou architecturales. Le premier itinéraire se situe au sud du département des Ardennes. Au sein de l'aire d'étude éloignée, il emprunte les paysages de la Champagne Crayeuse et de la Champagne humide, caractérisés par des paysages relativement ouverts et peu vallonnés. Les vues lointaines sont alors généralement permises et indiquent une certaine sensibilité face aux motifs verticaux. A l'inverse, l'itinéraire de tourisme dédié à la découverte des églises de Thiérache se trouve à la limite ouest du département des Ardennes, entre la limite avec le département de l'Aisne et la ville de Charleville-Mézières. Les paysages sont ceux de la Thiérache Ardennaise, représentés par un relief marqué, bien plus accidenté que les paysages voisins, et par une présence du végétal plus importante également. Ainsi, entre la topographie et la végétation existantes, les masques visuels sont nombreux et l'itinéraire ne présente pas de sensibilité particulière. Par ailleurs, les églises mises à l'honneur par le circuit touristique sont essentiellement situées dans les cœurs de bourgs, limitant toutes vues sur le paysage environnant.

Une multitude de sentiers secondaires, à rayonnement plus local et représentés sur la carte par les itinéraires de petite randonnée sont également à souligner. Leur présence se remarque principalement sur la moitié du nord du territoire étudié. Ces circuits, essentiellement des itinéraires cyclables, empruntent de petites routes et suivent généralement le cours des vallées, réduisant leurs sensibilités.



Fig. 61 : Le GR 654 à hauteur de la ferme de Pargny



Fig. 62 : GR 122

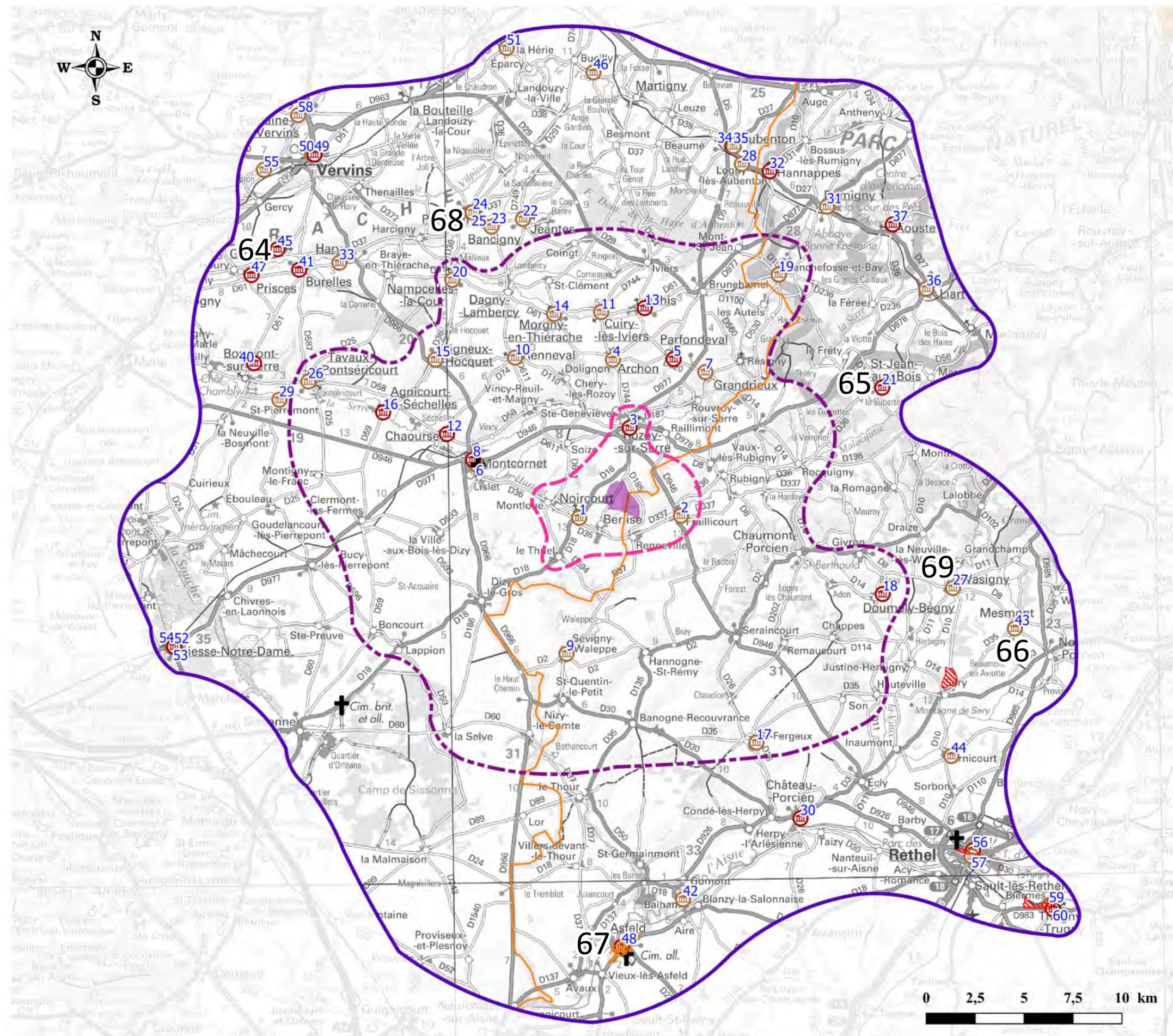
Avec 3 itinéraires de grande randonnée et plusieurs routes touristiques, les itinéraires de tourisme représentent un enjeu fort au sein de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, leurs sensibilités vis-à-vis du projet éolien sont faibles, compte tenu de leur localité. En effet, seules des vues ponctuelles vers la zone d'implantation potentielle s'observeront depuis les territoire exposés, propices aux vues lointaines mais minoritaires au regard du profil des itinéraires. La sensibilité est faible.

# Monuments historiques

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2020

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

### Limite territoriale

Limite départementale

### Monuments historiques

- classé + partiellement classé
- inscrit + partiellement inscrit

### Lieu de commémoration

cimetière et nécropole

### sites

- site patrimonial remarquable
- Site inscrit

**N°** Localisation des figures

### 3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

#### A - Perceptions et covisibilités depuis les monuments historiques

Numéro	Monument	Commune	Protection	Distance
60	Eglise	Thugny-Trugny	classé	29,0
59	Chateau, parc et grange aux dames	Thugny-Trugny	inscrit	28,8
58	Eglise	Fontaine-les-Vervins	inscrit	24,7
57	Hotel de Ville	Rethel	inscrit	24,2
56	Eglise Saint-Nicolas	Rethel	classé	24,0
55	Ancien chateau de Cambron	Fontaine-les-Vervins	inscrit	23,9
54	Maison en pan de bois	Liesse-Notre-Dame	inscrit	23,2
53	Basilique Notre-Dame	Liesse-Notre-Dame	classé	23,2
52	Presbytere	Liesse-Notre-Dame	classé	23,1
51	Eglise	Herie (La)	inscrit	22,8
50	Rempart	Vervins	inscrit	22,7
49	Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption	Vervins	classé	22,6
48	Eglise Saint-Didier	Asfeld	classé	21,8
47	Eglise Saint-Medard	Prisces	classé	21,2
46	Ancienne ferme de l'abbaye premontrée de Bucilly	Bucilly	inscrit	20,8
45	Eglise Saint-Thious	Gronard	classé	20,8
44	Chateau d'Arnicourt	Arnicourt	inscrit	20,0
43	Chateau	Mesmont	inscrit	20,0
42	Cimetiere	Balham	inscrit	19,5
41	Eglise	Burelles	classé	19,3
40	Ancien abri allemand dit du Kaiser	Bosmont-sur-Serre	classé	19,1
39	Chateau de Chambly	Bosmont-sur-Serre	inscrit	19,1
38	Eglise Saint-Remi	Bosmont-sur-Serre	classé	19,1
37	Eglise	Aouste	classé	19,0
36	Eglise	Liert	inscrit	18,3
35	Manoir	Aubenton	inscrit	17,9
34	Eglise Notre-Dame	Aubenton	classé	17,9
33	Eglise	Hary	inscrit	17,9
32	Eglise	Hannappes	classé	17,4

31	Eglise	Rumigny	inscrit	17,4
30	Eglise Saint-Thibault	Chateau-Porcien	classé	17,4
29	Ferme de Saint-Antoine	Saint-Pierremont	inscrit	17,3
28	Eglise	Logny-les-Aubenton	inscrit	17,2
27	Halle	Wasigny	inscrit	16,4
27	Ferme	Wasigny	inscrit	16,4
25	Halle	Plomion	inscrit	15,6
24	Eglise	Plomion	inscrit	15,5
23	Eglise	Bancigny	inscrit	14,4
22	Eglise Saint-Martin	Jeantes	inscrit	14,2
21	Halle	Saint-Jean-aux-Bois	classé	13,8

Fig. 63 : Tableau des monuments historiques classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée compte de nombreux monuments historiques, inscrits et classés. Répartis sur l'ensemble du territoire étudié, une nette concentration de ces monuments s'observe sur la moitié nord et concerne la Thiérache, caractérisée par un patrimoine religieux important. En effet, presque chaque commune dispose de son église et les lieux de culte représentent la majeure partie des monuments historiques.

On retrouve également une faible proportion de patrimoine castal, principalement présent sur la moitié de l'aire d'étude éloignée.

La grande majorité des monuments historiques est localisée en centre-bourg, eux-mêmes généralement situés en bordure d'un cours d'eau et donc en dépression au creux d'une vallée. Les monuments sont ainsi protégés par la trame bâtie et la trame verte, qui forment un masque bloquant les vues potentielles en direction des futures éoliennes.



Fig. 64 : L'Église classée de Gronard, église fortifiée de Thiérache



Fig. 65 : Halle classée de Saint Jean aux Bois



Fig. 66 : Château inscrit de Mesmont



Fig. 67 : L'Église classée de Saint Didier à Asfeld, au sein d'un site patrimonial remarquable



© ATER Environnement, 2018

Fig. 68 : L'Église fortifiée de Plomion



© ATER Environnement, 2018

Fig. 69 : La ferme de Wasigny, inscrite, est localisé au sein d'un écriin végétal dense

De la même façon que les visibilitées sur le paysage environnant depuis les bourgs de l'aire d'étude éloignée sont restreintes par la topographie et la végétation naturelle, les potentielles covisibilités entre les futures éoliennes et les monuments historiques sont très faibles.

Bien que présents en grand nombre, la majorité des monuments historiques sont situés au cœur des bourgs et l'importante distance qui les séparent de la zone d'implantation potentielle réduit toute sensibilité.

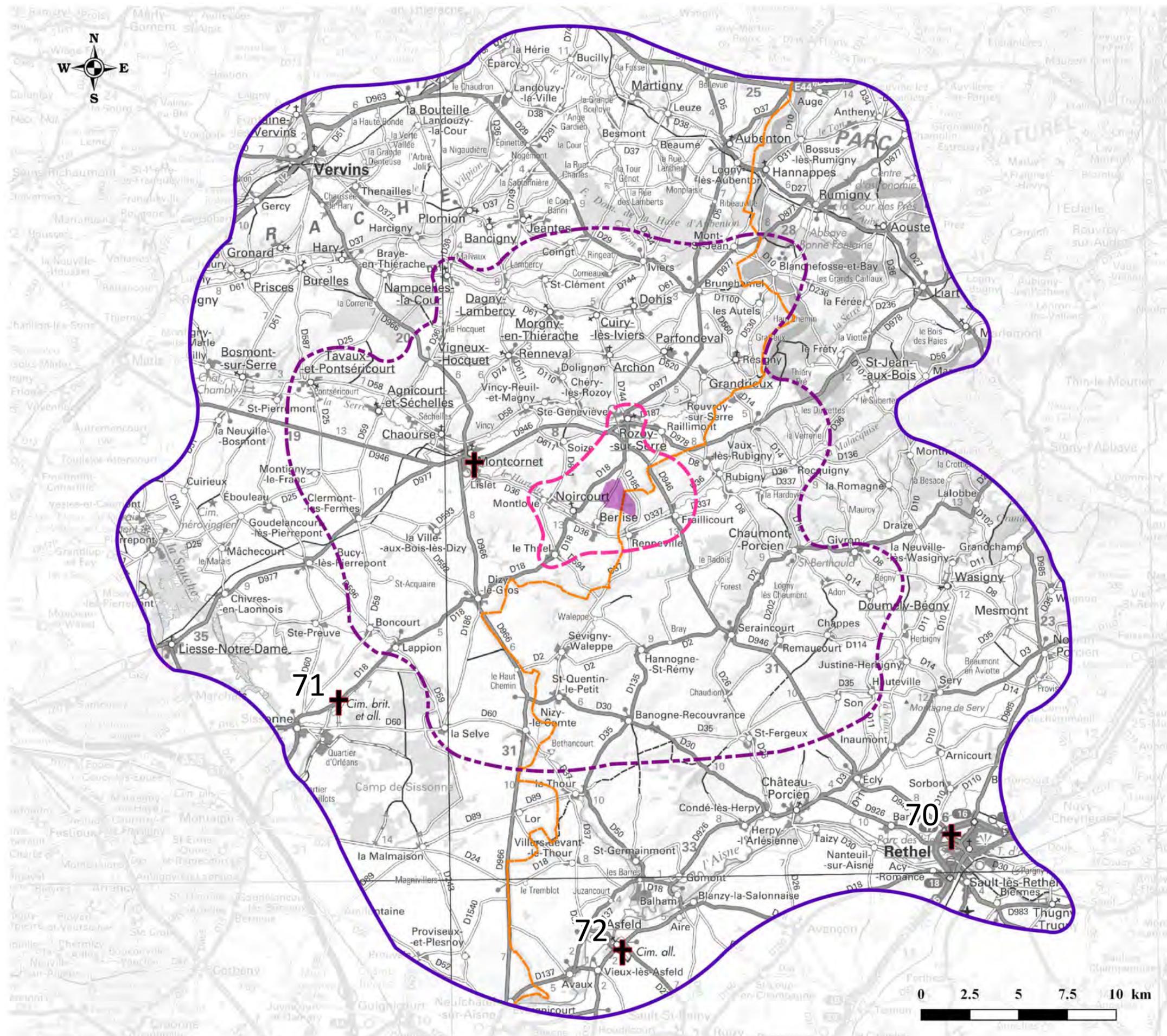
Depuis l'aire d'étude éloignée, seule l'église fortifiée de Plomion peut présenter une potentielle co-visibilité.

# Cimetières militaires

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2020

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

### Lieu de commémoration

cimetière et nécropole

### Limite territoriale

Limite départementale

**N°** Localisation des figures

## B - Perceptions et covisibilités depuis les cimetières militaires

On dénombre 3 cimetières militaires inclus dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, à Sissonne, Rethel et Asfeld. Actuellement, ces lieux ne bénéficient pas de protection particulière (inscription, classement, patrimoine UNESCO...). Bien qu'excentrés par rapport à leurs communes d'accueil respectives, sauf dans le cas de celui d'Asfeld, ils ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du futur parc éolien de La Vallée Bleue.

La nécropole nationale de Rethel, bien que localisée sur une butte, tourne le dos à la zone d'implantation potentielle. Le cimetière allemand de Sissonne possède un environnement immédiat très arboré qui forme un écrin de verdure et bloque les vues vers les alentours. Le cimetière militaire d'Asfeld, localisé en cœur de bourg, bénéficie d'un cadre bâti dense fermant les vues vers l'extérieur. Depuis ces éléments patrimoniaux, les parcs éoliens attenants à la zone d'implantation potentielle ne sont pas perceptibles, ce qui induit que les futures éoliennes du projet de la Vallée Bleue ont peu de chance d'être visibles.

ZIP hors champ



Fig. 70 : La nécropole nationale de Rethel surplombe la ville éponyme



Fig. 71 : Panorama en direction de la ZIP depuis le cimetière allemand de Sissonne



Fig. 72 : Panorama en direction de la ZIP depuis le cimetière militaire d'Asfeld

## C - Récapitulatif des perceptions et covisibilités depuis les éléments patrimoniaux et sites protégés

Numéro	Communes	Monuments	Distance (km)	Situation urbaine	Situation topographique	Principaux masques à la perception	Sensibilité
61	La Bouteille	Eglise	22,3	Centre-bourg	Plateau	Bâti	Nulle
60	Thugny-Trugny	Eglise	29	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
59	Thugny-Trugny	Chateau, parc et grange aux dames	28,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
58	Fontaine-les-Vervins	Eglise	24,7	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
57	Rethel	Hotel de Ville	24,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
56	Rethel	Eglise Saint-Nicolas	24	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
55	Fontaine-les-Vervins	Ancien chateau de Cambron	23,9	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
54	Liesse-Notre-Dame	Maison en pan de bois	23,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
53	Liesse-Notre-Dame	Basilique Notre-Dame	23,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
52	Liesse-Notre-Dame	Presbytere	23,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
51	Herie (La)	Eglise	22,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
50	Vervins	Rempart	22,7	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
49	Vervins	Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption	22,6	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
48	Asfeld	Eglise Saint-Didier	21,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
47	Prisces	Eglise Saint-Medard	21,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
46	Bucilly	Ancienne ferme de l'abbaye premontree de Bucilly	20,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
45	Gronard	Eglise Saint-Thious	20,8	Centre-bourg	vallée	végétation, relief	faible
44	Arnicourt	Chateau d'Arnicourt	20	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
43	Mesmont	Chateau	20	Périphérie	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
42	Balham	Cimetiere	19,5	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
41	Burelles	Eglise	19,3	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
40	Bosmont-sur-Serre	Ancien abri allemand dit du Kaiser	19,1	Périphérie	Vallée	végétation, relief	Nulle
39	Bosmont-sur-Serre	Chateau de Chambly	19,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
38	Bosmont-sur-Serre	Eglise Saint-Remi	19,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
37	Aouste	Eglise	19	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
36	Liant	Eglise	18,3	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
35	Aubenton	Manoir	17,9	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
34	Aubenton	Eglise Notre-Dame	17,9	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
33	Hary	Eglise	17,9	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
32	Hannappes	Eglise	17,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
31	Rumigny	Eglise	17,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
30	Chateau-Porcien	Eglise Saint-Thibault	17,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
29	Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	17,3	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
28	Logny-les-Aubenton	Eglise	17,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
27	Wasigny	Halle	16,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
27	Wasigny	Ferme	16,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
25	Plomion	Halle	15,6	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
24	Plomion	Eglise	15,5	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	faible
23	Bancigny	Eglise	14,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
22	Jeantes	Eglise Saint-Martin	14,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
21	Saint-Jean-aux-Bois	Halle	13,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle

Fig. 73 : Tableau de synthèse de l'analyse des monuments historiques inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée

Nombreux au sein de l'aire d'étude éloignée, les monuments historiques représentent un enjeu fort, notamment défini par la quantité d'églises fortifiées de Thiérache, dont leur qualité patrimoniale reconnue est mise en avant d'un point de vue touristique par la présence de routes dédiées spécifiquement à leur découverte.

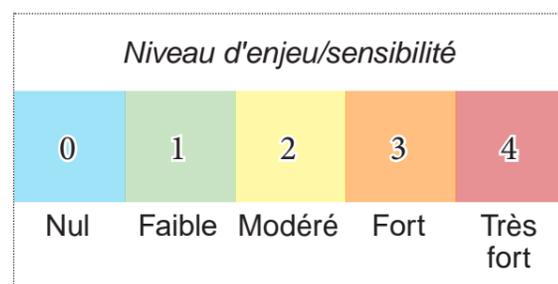
Préservés du motif éolien par leur implantation majoritaire de fond de vallée, par les pourtours boisés, leur localisation au cœur des bourgs ou encore la distance importante qui les sépare de la zone d'implantation potentielle, les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles au futur parc éolien de la Vallée Bleue. Seules quelques exceptions à l'image de l'église classée de Plomion nécessiteront une analyse approfondie lors des impacts.

La sensibilité est faible.

### 3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée

THÉMATIQUES	ENJEUX		SENSIBILITÉS	
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	2	L'aire d'étude éloignée présente un motif éolien essentiellement réparti sur sa moitié sud. Les parcs occupent en effet principalement les paysages agricoles ouverts et peu vallonnés de la Plaine de grandes cultures, de la Champagne Crayeuse et de la Champagne Humide. A l'inverse, la moitié nord, beaucoup plus vallonnée et correspondant aux différentes unités paysagères de la Thiérache présente peu de parcs éolien. L'enjeu global est modéré.	1	Du fait de la configuration du territoire, l'inter-visibilité entre les parcs existants et le projet de La Vallée Bleue est limitée, par le relief, la distance et les masques végétatifs. Depuis les parcs éoliens situés au sud de l'aire d'étude éloignée, les potentielles visibilités des éoliennes du parc de la Vallée Bleue s'effectueront en arrière-plan des nombreux parcs éoliens intermédiaires de l'aire d'étude rapprochée. La sensibilité est faible.
Perception depuis les axes de communication	2	Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée se composent d'un réseau maillé de routes départementales et de quelques voies ferrées. Hors contournement de Rethel par la N51 et un passage bref de la N2 au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, aucune route nationale ou autoroute n'est présente sur le territoire d'étude. L'enjeu est modéré.	1	Depuis les axes routiers, les potentielles covisibilité avec le futur parc de la Vallée Bleue sont faibles. La topographie légèrement ondulée à vallonnée du territoire d'étude et les masses boisées relativement fréquentes sur la moitié nord de l'aire d'étude éloignée limitent les vues lointaines. Les principales fenêtres de perception visuelle sur le futur parc éolien s'effectueront depuis les points hauts des routes vallonnées ou depuis les axes traversant les plaines de faible relief, lorsque la végétation sera absente et les conditions climatiques favorables aux vues lointaines. La sensibilité est faible.
Perception depuis les bourgs	2	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée représentent un enjeu modéré, déterminé par la présence de quelques villes de moyenne taille (Vervins, Rethel), et de bourg présentant de forts enjeux patrimoniaux (Asfeld, Liesse-Nôtre-Dame).	1	De part leur organisation spatiale : tournés sur eux-mêmes ou lovés dans le creux des vallées, les bourgs de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles au projet éolien de la Vallée Bleue. Par ailleurs, le facteur d'éloignement, la faible taille apparente des éoliennes du projet La Vallée Bleue à cette échelle d'étude et les nombreux masques à la perception qui existent empêcheront, dans la plupart des cas, de percevoir le futur parc. La sensibilité est faible.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	3	Avec 3 itinéraires de grande randonnée et plusieurs routes touristiques, les itinéraires de tourisme représentent un enjeu fort au sein de l'aire d'étude éloignée.	1	Quant aux sensibilités vis-à-vis du projet éolien, compte tenu de leur localité, elles sont faibles. En effet, seules des vues ponctuelles vers la zone d'implantation potentielle s'observeront depuis les territoire exposés, propices aux vues lointaines mais minoritaires au regard du profil des itinéraires. La sensibilité est faible.
Perception et covisibilité : le patrimoine & et les sites protégés	3	Nombreux au sein de l'aire d'étude éloignée, les monuments historiques représentent un enjeu fort, défini notamment par la part importante d'églises fortifiées de Thiérache, dont leur qualité patrimoniale est reconnue et mise en avant dans les offres touristiques par la présence spécifique de routes dédiées à leur découverte.	1	Préservés du motif éolien par leur implantation majoritaire de fond de vallée, par les pourtours boisés, leur localisation au cœur des bourgs ou encore la distance importante qui les sépare de la zone d'implantation potentielle, les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles au futur parc éolien de la Vallée Bleue. Seules quelques exceptions à l'image de l'église classée de Plomion nécessiteront une analyse approfondie lors des impacts.

Fig. 74 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée



Dans l'aire d'étude éloignée, le facteur d'éloignement est un facteur déterminant dans la perception ou non des futures éoliennes du projet de La Vallée Bleue. En effet à cette distance du projet, les masques (boisements, topographie, bâti) filtreront visuellement les machines projetées, car elles auront une faible taille apparente. Il existera cependant des fenêtres visuelles vers le projet, dans les grands espaces ouverts de plateau ou les points surélevés du territoire.

Les phénomènes d'inter-visibilité entre le parc projeté et les parcs déjà présents existent dès cette aire d'étude, du fait de la configuration du territoire.

Les axes de communication seront relativement peu impactés par l'implantation du futur parc, à nuancer selon le type d'axe considéré. Les axes majeurs (N31, A16, etc.) sont localisés en arrière d'ondulations du relief ou de vallées végétalisées. Ces masques bloqueront les vues potentielles vers le projet. Les axes secondaires en revanche, lorsqu'ils sont implantés sur les plateaux, pourront offrir des vues vers la zone d'implantation potentielle.

Les bourgs constituent un enjeu minime de covisibilité avec le futur parc. En effet, lorsqu'ils sont implantés dans les creux de la topographie ou les vallées ils ne présenteront pas de vues vers le projet. Les bourgs de plateaux sont plus sensibles au niveau de leurs entrées/sorties orientées vers la zone d'implantation potentielle. Certains bourgs, localisés au Nord-Est de l'aire d'étude éloignée, tels que Folleville, sont en surplomb du territoire. Leur situation de promontoire offre des vues plongeantes sur le territoire environnant, dont la zone d'implantation potentielle.

Les itinéraires de randonnées traversant l'aire d'étude éloignée présenteront des vues très localisées vers la zone d'implantation potentielle, lorsque leur tracé s'éloigne des bourgs et des boisements pour s'aventurer sur les espaces ouverts de plateau. Les belvédères, en situation de promontoire par rapport au reste du territoire, offriront des vues vers la zone d'implantation potentielle. Leur sensibilité est à nuancer du fait de la grande distance d'éloignement avec le projet.

Les monuments historiques et cimetières militaires présents au sein du périmètre de l'aire d'étude éloignée sont majoritairement inclus dans la trame bâtie de leur commune d'accueil. Cette situation en cœur de bourg les protège de vues potentielles vers le projet. Les éléments patrimoniaux excentrés sont protégés par des masques topographiques et/ou végétaux.

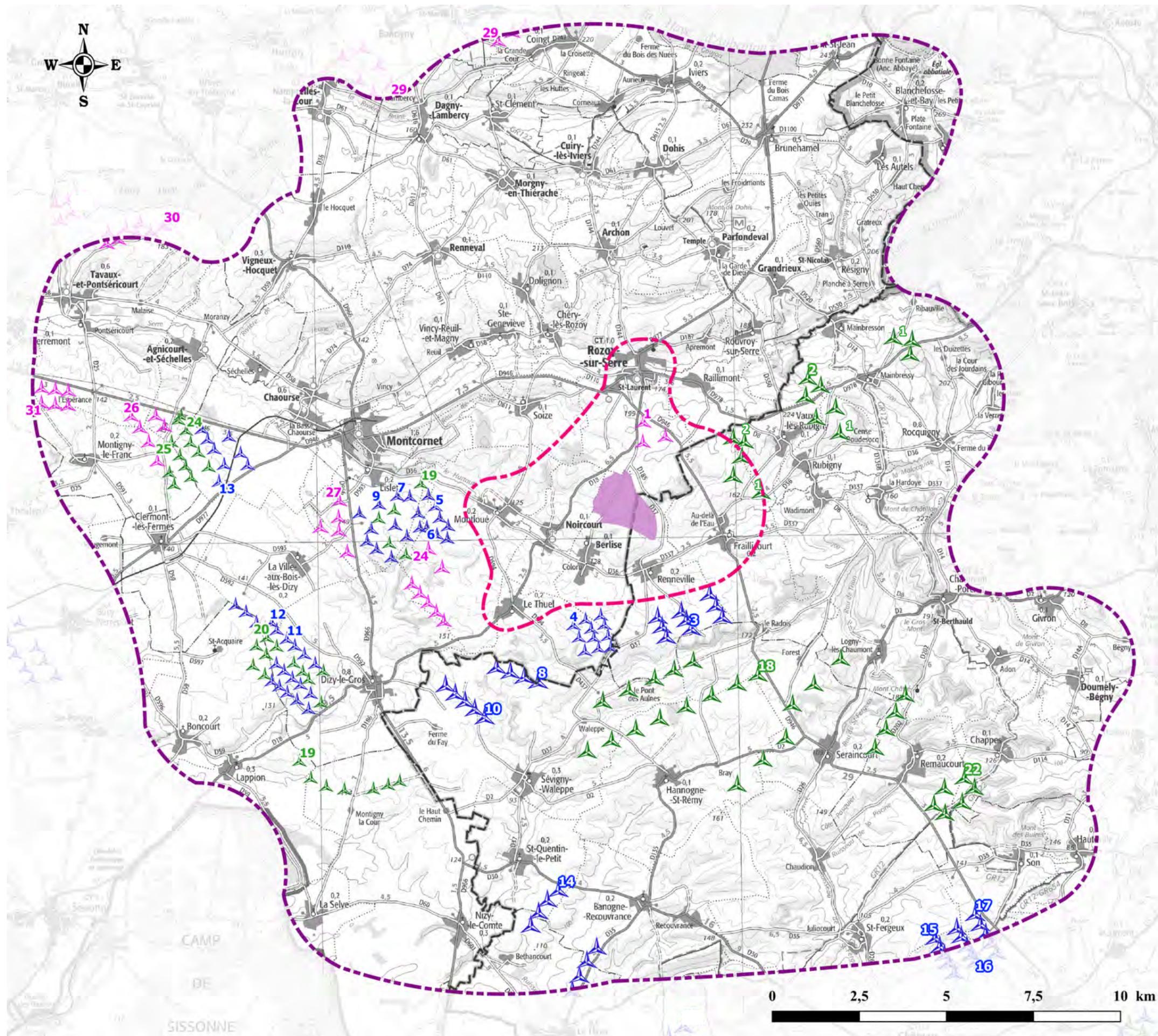


# Contexte éolien

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est et Hauts-de-France  
Copie et reproduction interdites



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)
- Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)
- Parcs éoliens*
- En instruction
- Construit
- Accordé
- Limites territoriales*
- Limite départementale

# 4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

## 4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

N°	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Distance à la zone d'implantation du projet en km
<b>Aire d'étude rapprochée</b>				
3	Renneville	9	150	2,1 S
4	Terre de Beaumont	11	145	2,8 S
5	Plaine du Bois de Lislet	6	120	4,1 O
6	Eoles Futur Lilet	2	150	4,5 O
7	Lislet 1	6	118	4,7 O
8	Sévigny Waleppe Nord	4	150	4,9 SO
9	Lislet II	6	100	5,9 O
10	Sévigny Waleppe Sud	5	150	6,5 SO
11	Carreau Manceau	14	150	9 SO
12	Ville aux bois les Dizy	4	150	9,7 SO
13	Chaourse	8	150	9,9 O
14	La Motelle	8	150	10,3 S
15	Plaines du Porcien 2	5	150	13,9 SE
16	Saint Lade	5	131	14 SE
17	Plaines du Porcien 1	5	126	14 SE
18	HSR	23	173/183	3,9 SE
19	Blanches Fosses	5	165	4,9 O
20	Carreau Manceau	11	149	8,9 SO
21	Montigny la Cour	7	150	9,4 SO
22	Chappes Remaucourt	6	150	10,9 SE
23	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine I)	4	160	11 O
24	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine II)	4	165,5	11,4 O
25	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine III)	4	171,5	12 O
26	Grands Bails	7	180	4,5 SO
27	Du Château	5	165	7,1 O
28	L'Epine Marie Madeleine Extension	6	164,5	12,4 O
29	Le Grand Cerisier	9	180	12,7 NO
30	Parc éolien des Violettes	9	185,5	14,6 NO
31	L'espérance	6	150	15,3 O

	Parc éolien en service
	Parc éolien accordé
	Parc éolien en instruction

Fig. 75 : Liste des parcs éoliens (construits, accordés et instruits) de l'aire d'étude rapprochée

Sur ce territoire déjà marqué par l'éolien, l'inter-visibilité entre les différents parcs est certaine. Les parcs de Renneville et de la Terre de Beaumont au Sud et l'ensemble éolien de Lislet à l'Ouest seront ceux qui seront visibles en même temps que les futures éoliennes du projet de la Vallée Bleue du fait de leur proximité avec la zone d'implantation potentielle.

A mesure que l'on s'approche de la zone d'implantation potentielle, les phénomènes d'inter-visibilité entre les parcs éoliens observés dans l'aire d'étude éloignée se renforcent. Les parcs déjà présents sur le territoire sont de plus en plus prégnants dans le paysage, aussi l'effet de densification généré par le futur parc éolien de La Vallée Bleue sera plus important. Il s'ajoutera au motif éolien en s'intercalant entre les lignes d'éoliennes composées par les différents parcs présents ou se superposera à ces dernières.



Fig. 76 : Vue depuis la ferme de Beaumont



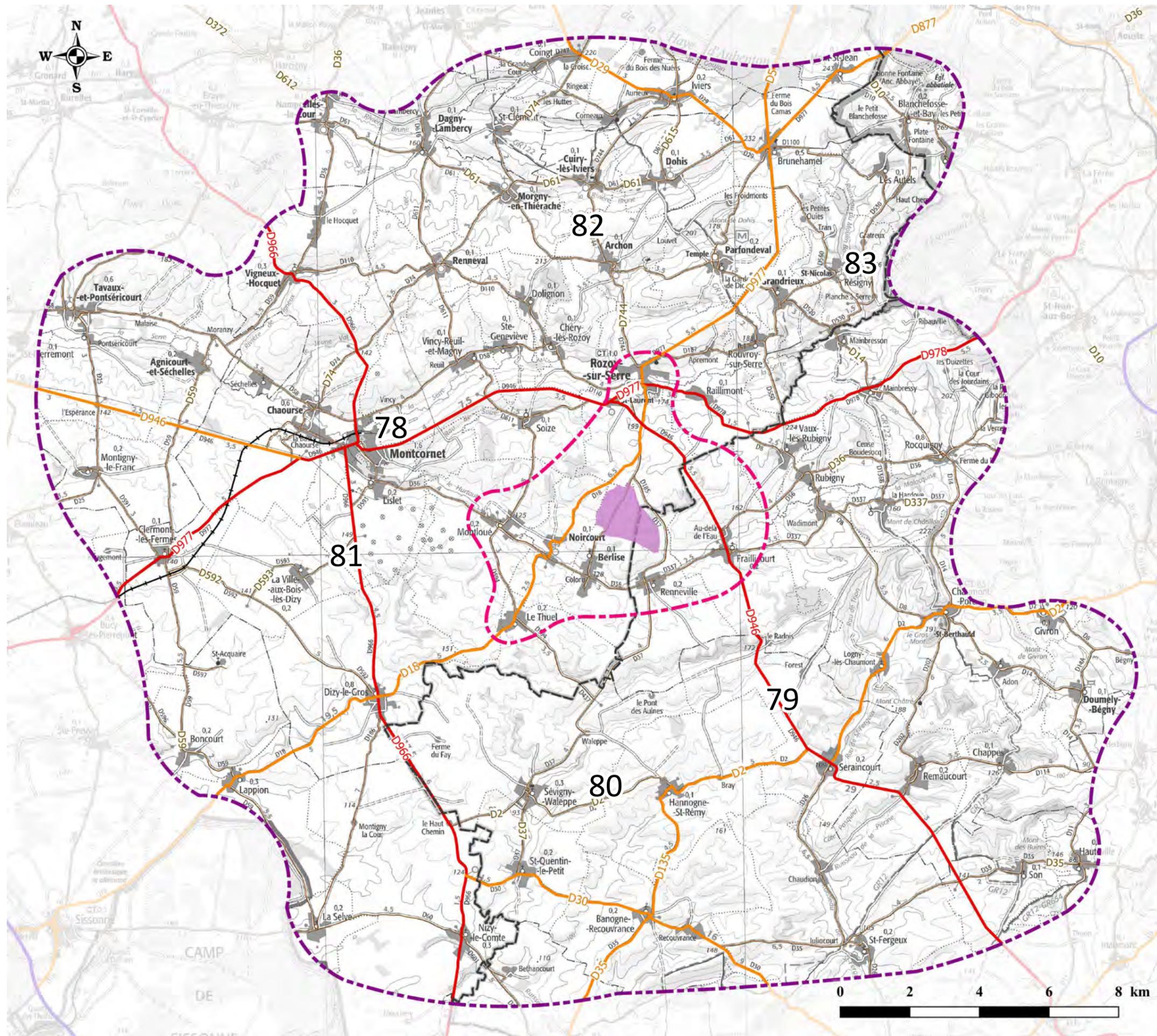
Fig. 77 : D2 entre Sévigny-Waleppe et Hannogne-Saint-Rémy, avec vue sur les parcs éoliens de Renneville et de la Terre de Beaumont

---

||| L'inter-visibilité du projet de La Vallée Bleue avec les autres parcs éoliens sera notable du fait de la présence de grands espaces de plateaux et de points hauts sur le territoire. |||

||| Les parcs de la Terre de Beaumont, Renneville, et dans une moindre mesure de Sevigny Waleppe Nord et Sud présentent une intervisibilité notable avec le parc projeté. |||

||| La sensibilité est forte. |||



# Infrastructures de transport

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN100®, SNCF, INF  
Copie et reproduction interdites

## Légende

**Zone d'implantation potentielle**

*Aires d'étude*

Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)

Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)

*Transport*

**Infrastructures routières**

Liaison locale

Liaison régionale

Liaison principale

Type autoroutier

**Voie ferrée**

Voie normale

*Limite territoriale*

Limite départementale

**N°** Localisation des figures

## 4.2 Perception depuis les axes de communication

L'aire d'étude rapprochée est irriguée par de nombreux axes de circulation dont les principaux sont les suivants : D946, D966, D977 et D978. Ils sont complétés par un réseau de routes secondaires qui forme un maillage dense. S'insérant dans la topographie du relief, de nombreux points de vue sont possibles, notamment depuis les routes traversant le plateau agricole et offrant présentant des paysages largement ouverts.

Les axes de communication principaux sont très ouverts. C'est le cas par exemple de la D946, qui traverse l'aire d'étude rapprochée de l'ouest au Sud-Est. Depuis cet axe, des vues vers la zone d'implantation potentielle existent, ce qui suppose une visibilité des futures éoliennes du parc de La Vallée Bleue. On note cependant la présence d'alignements d'arbres ponctuellement, qui selon les variations saisonnières pourront atténuer la sensibilité depuis cette route.



Fig. 78 : La D946 à l'Est de Montcornet



Fig. 79 : D946 au Nord de Seraincourt, avec vue sur le parc éolien de Renneville

A l'instar de la D946, la D966 offre des vues dégagées sur le contexte éolien. Depuis cet axe, les parcs éoliens existants sont largement perceptible. Situées en arrière-plan, les futures éoliennes seront très probablement visibles et viendront densifier le motif éolien existant.



Fig. 81 : La D966 à hauteur de la Ville-aux-Bois-les-Dizy , avec vue sur l'ensemble éolien de Lislet

Les axes secondaires possèdent une sensibilité variable selon leur implantation sur le territoire. Lorsqu'ils traversent les plateaux, des vues vers la zone d'implantation potentielle existent.



Fig. 80 : D2 entre Sévigny-Waleppe et Hannogne-Saint-Rémy, avec vue sur les parcs éoliens de Renneville et de la Terre de Beaumont

Les axes localisés au sein des Crêtes Préardennaises bénéficient des masques topographiques créés par les ondulations du relief. Ils ne présentent donc pas de vues vers la zone d'implantation potentielle.



Fig. 82 : La D744 au Nord d'Archon



Fig. 83 : La D530 à l'Est de Résigny

Les axes de circulation de l'aire d'étude rapprochée constituent un réseau de routes départementales irriguant le territoire.

Les axes de communication principaux, très ouverts, offrent des vues vers la zone d'implantation potentielle.

Les axes secondaires traversant les plateaux, hors boisements épars, peuvent présenter des vues relativement fréquentes sur les parcs éoliens existant ainsi qu'en direction du projet éolien de La Vallée Bleue.

La sensibilité est forte

### 4.3 Perception depuis les bourgs

Le territoire de l'aire d'étude rapprochée présente une grande diversité de typologies. Les bourgs se sont implantés selon diverses modalités au sein de ces espaces changeants. On dénombre 3 types d'implantation distinctes :

- Les bourgs de Thiérache ardennaise et bocagère (Brunehamel, Grandrieux, Dohis...), localisés dans un contexte topographique accidenté. Ils sont pour leur grande majorité situés dans les dépressions du relief. La topographe crée des masques qui bloquent les vues en direction de la zone d'implantation potentielle.
- Les bourgs de vallées (Tavaux-et-Pontséricourt, Moncornet, Chaudion...), encaissés. La présence du cours d'eau entraîne de plus la mise en place d'une végétation arborée dense. Trois types de masques différents (bâti, végétaux et topographiques) ferment les vues depuis ces bourgs
- Les bourgs de plateau (La Ville aux Bois lès Dizy, Hannogne Saint Rémy...), s'implantent dans des espaces ouverts et sont donc plus exposés à l'éolien.

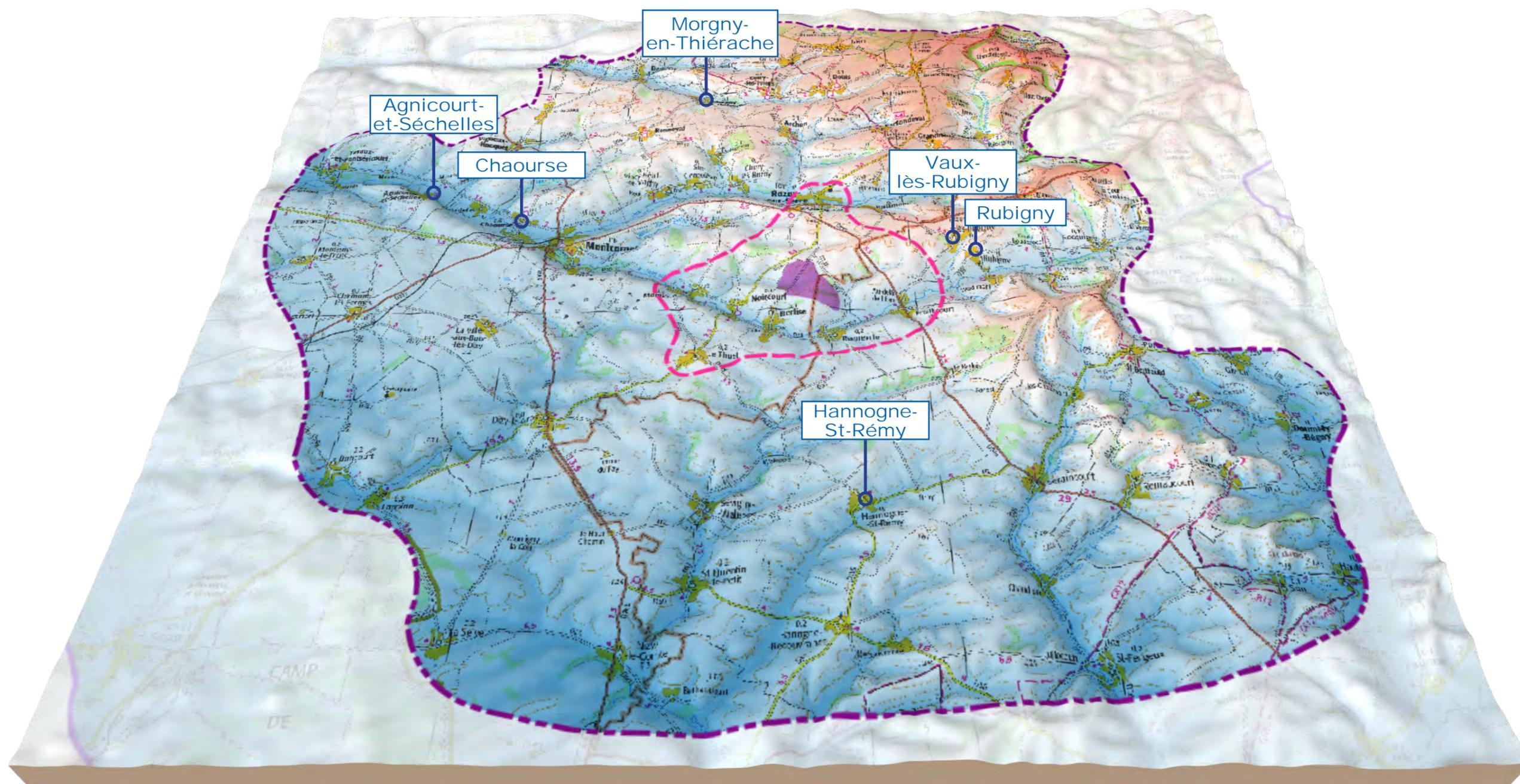


Fig. 84 : Bloc diagramme des bourgs localisés au sein de l'aire d'étude rapprochée

La photographie ci-dessous illustre l'encaissement et la végétation qui caractérise les bourgs de vallées. Celle en bas de page illustre celle du bourg de plateau d'Hannogne-Saint-Rémy. Bien qu'il possède une ceinture boisée périphérique, il est impacté par l'éolien (parc de Renneville et de la Terre de Beaumont).

Une observation commune aux bourgs de l'aire d'étude rapprochée est que leur centre-bourg est densément bâti, bloquant les vues vers les espaces environnants depuis leur cœur.

ZIP hors champ



Fig. 85 : Implantation du bourg de vallée d'Agnicourt-et-Séchelles



Fig. 87 : Centre-bourg de Chaurse



Fig. 86 : Implantation du bourg de plateau d'Hannogne-Saint-Rémy



Fig. 88 : Sortie Ouest de Vaux-lès-Rubigny

La plupart des entrées et sorties de bourgs de vallées et des reliefs plus accidentés (Thiérache bocagère et ardennaise) est globalement peu impactée. En effet, elles bénéficient de l'encaissement des bourgs, et même lorsqu'elles sont orientées vers la zone d'implantation potentielle, la distance encore importante à cette échelle d'observation et le relief les protège de vues vers les futures éoliennes du projet de La Vallée Bleue.



Fig. 89 : Sortie Sud de Morgny-en-Thiérache

Les entrées et sorties des bourgs de plateau sont pour leur part plus exposées. Elles offrent des vues sur les parcs éoliens existants, mais également vers la zone d'implantation potentielle. Les futures éoliennes de La Vallée Bleue seront donc visibles depuis ces points.

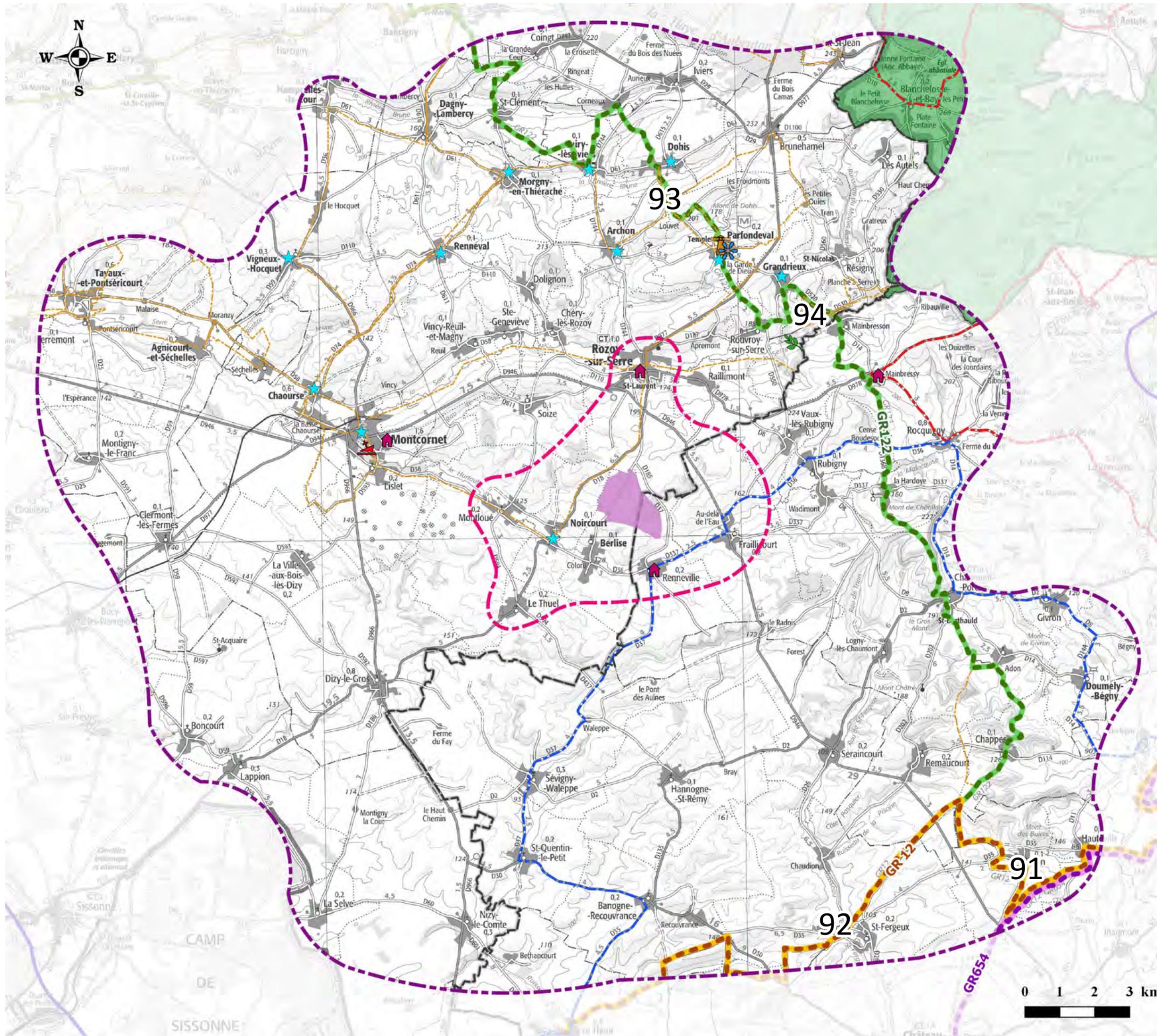


Fig. 90 : Sortie Ouest de Rubigny avec vue sur le parc éolien de Renneville

Les bourgs répondent à la même logique d'organisation spatiale sur tout le territoire. Ainsi, du fait de leur organisation et de leur éloignement par rapport à la zone d'implantation potentielle, ils représentent une sensibilité faible en terme de perception des futures éoliennes.

Toutefois, les entrées et sorties de bourgs des communes situées sur les plateaux peuvent présenter des vues potentielles sur le futur parc éolien, bien que souvent limitées dans ce cas-là, par une végétation abondante.

La sensibilité est faible.



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Rapprochée
- Immédiate
- Tourisme*
- Randonnées**
- GR12
- GR122
- GR654
- Petite randonnée
- Route des Eglises fortifiées de Thiérache
- Route du Porcien tracks
- Limites territoriales*
- Limite départementale
- Points touristiques*
- Cimetière militaire
- Musée
- Patrimoine
- Patrimoine naturel
- Patrimoine religieux
- Hébergement



## 4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée

ZIP hors champ



© ATER Environnement, 2018

Fig. 91 : GR12 passant à Son

On retrouve de nombreux sentiers de grande et petite randonnée au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Les sentiers de grande randonnée (GR654, GR122, GR12) sont localisés à l'Est et au Nord de l'aire d'étude rapprochée. Ils passent aussi bien au cœur des bourgs et des boisements, que dans les espaces ouverts tels que les plaines. Des fenêtres de perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle existent.



Fig. 92 : GR12 au Nord-ouest de Saint-Fergeux



Fig. 93 : GR122 au Sud de Dohis

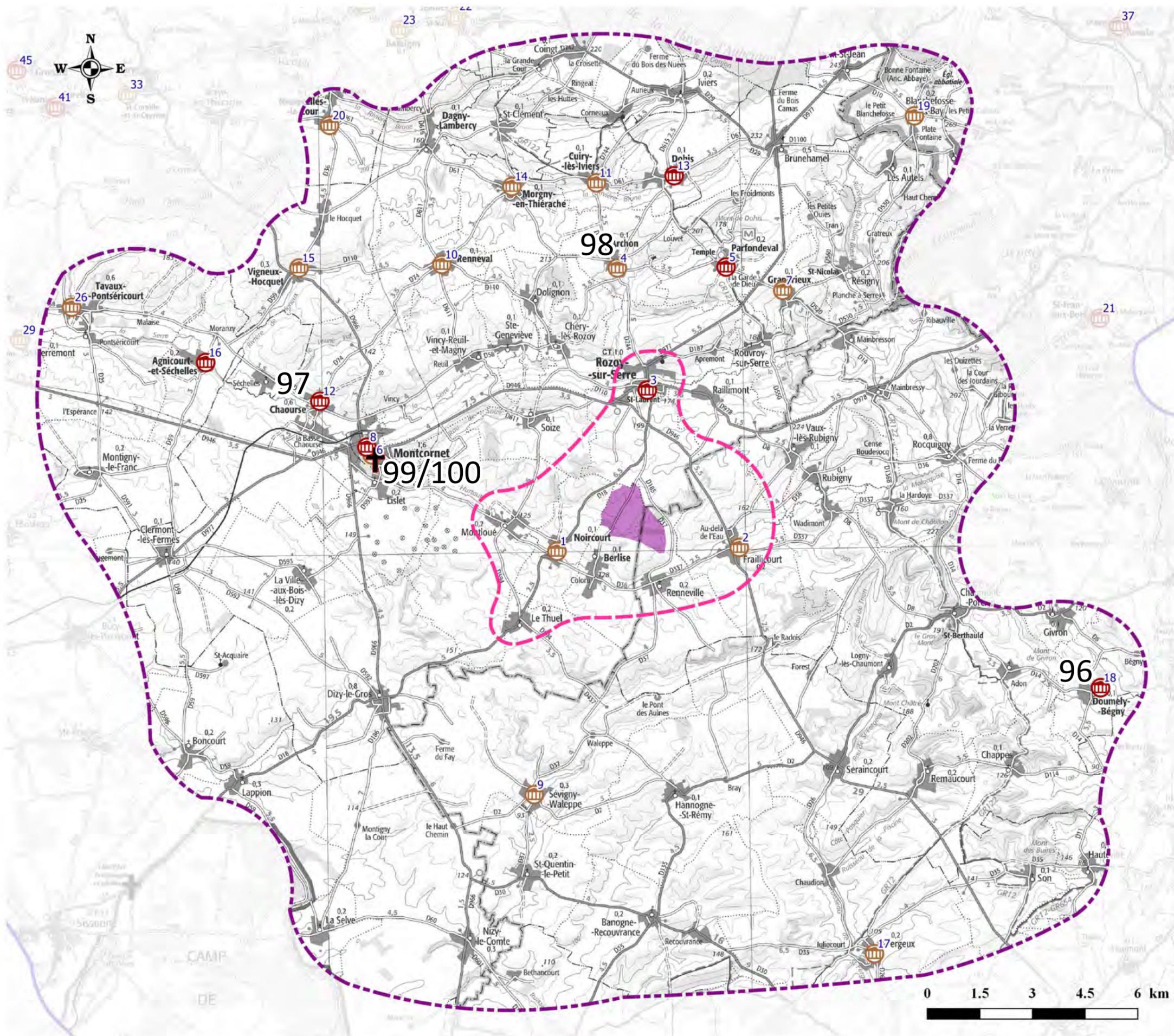
En plus des sentiers de grande randonnée, de nombreux itinéraires de petite randonnée sillonnent l'aire d'étude rapprochée. On peut citer la route des églises fortifiées de Thiérache, la route du Porcien ou encore le GRP du Val de Serre. La première emprunte les axes de communication puis traversent les bourgs accueillant des églises fortifiées. En ce sens, elle présente une sensibilité vis-à-vis du projet de La Vallée Bleue proportionnelle à celle des axes de communication qu'elle emprunte. Le GRP du Val de Serre traverse la vallée de la Serre. Depuis cet itinéraire, les vues sont fermées par la végétation dense qui existe aux abords de la Serre.



Fig. 94 : Le GRP du Val de Serre passant à Mainbresson

Les itinéraires de randonnée présentent des sensibilités variables vis-à-vis du projet éolien de La Vallée Bleue. Si la plupart traversent des espaces fermés (boisements, bourgs) et bénéficient des ondulations du relief, d'autres seront plus exposés.

La sensibilité est modérée.



# Monuments historiques

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2020

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Monuments historiques*
- ⌘ classé + partiellement classé
- ⌘ inscrit + partiellement inscrit
- Lieu de commémoration*
- + cimetière et nécropole
- N°** Localisation des figures

## 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

### A - Perceptions et covisibilités depuis les monuments historiques

Numéro	Monument	Commune	Protection	Distance à la ZIP (en km)
26	Eglise	Tavaux-et-Pontsericourt	inscrit	16,2
20	Eglise	Nampcelles-la-Cour	inscrit	13,2
19	Eglise abbatiale de Blanchefosse (restes)	Blanchefosse-et-Bay	inscrit	13,2
18	Chateau	Doumely-Begny	classé	13,0
17	Eglise	Saint-Fergeux	inscrit	12,9
16	Eglise	Agnicourt-et-Sechelles	classé	12,1
15	Eglise Saint-Martin	Vigneux-Hocquet	inscrit	11,0
14	Eglise	Morgny-en-Thierache	inscrit	9,1
13	Eglise	Dohis	classé	8,8
12	Eglise	Chaurouse	classé	8,6
11	Eglise	Cuiry-les-Iviers	inscrit	8,6
10	Eglise	Renneval	inscrit	8,1

9	Eglise Saint-Leu	Sevigny-Waleppe	inscrit	7,7
8	Eglise	Montcornet	classé	7,0
7	Eglise Saint-Nicolas	Grandrieux	inscrit	6,9
6	Ermitage	Montcornet	inscrit	6,8
5	Eglise Saint-Medard	Parfondeval	classé	6,7
4	Eglise	Archon	inscrit	6,1

Fig. 95 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude rapprochée

On dénombre 18 monuments historiques inclus dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'Églises pour leur grande majorité.

Comme pour l'aire d'étude éloignée, les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée sont essentiellement concentrés dans la moitié nord, au sein des unités paysagères de la Basse Thiérache et de la Thiérache Bocagère notamment.



© ATER Environnement, 2020

Fig. 96 : Château classé de Doumely-Bégny, localisé dans un environnement boisé

Pour l'essentiel de ce patrimoine, largement représenté par les églises, les monuments s'inscrivent dans la majeure partie des cas au cœur des bourgs, eux-même généralement localisés dans de petites vallées. Positionnés au milieu d'un tissu urbain dense, les vues sur le paysage environnant sont faibles et les situations d'intervisibilités (visibilités potentielles du futur parc depuis le monument) seront rares.

De même, les potentielles covisibilités (vue simultanée dans le champ de vision d'un monument et d'un parc éolien) sont faibles. De part le relief fortement vallonné et boisé, lorsqu'un monument est visible depuis une position de belvédère, l'arrière-plan est vite rattrapé par un second relief ou d'importantes masses végétales laissant de minces possibilités d'apercevoir le futur parc éolien.



Fig. 97 : Eglise de Chaourse, vue en direction de la ZIP fortement limitée par le contexte bâti



Fig. 98 : Eglise d'Archon, vue en direction de la ZIP fortement restreinte par la densité du front bâti

## B - Perceptions et covisibilités depuis les cimetières militaires

Un cimetière militaire britannique est présent au sein de la commune de Montcornet. Non concerné par une inscription ou un classement au titre de la protection des monuments historiques, le site nécessite une attention particulière en ce qui concerne sa relation avec le futur parc éolien de la Vallée Bleue. Inséré dans un contexte urbanisé et fortement végétalisé, aucune perception visuelle sur les futures éoliennes ne sera possible.



Fig. 99 : Vue sur le cimetière militaire de Montcornet. La végétation présente et la topographie empêche toute vue en direction du futur parc.

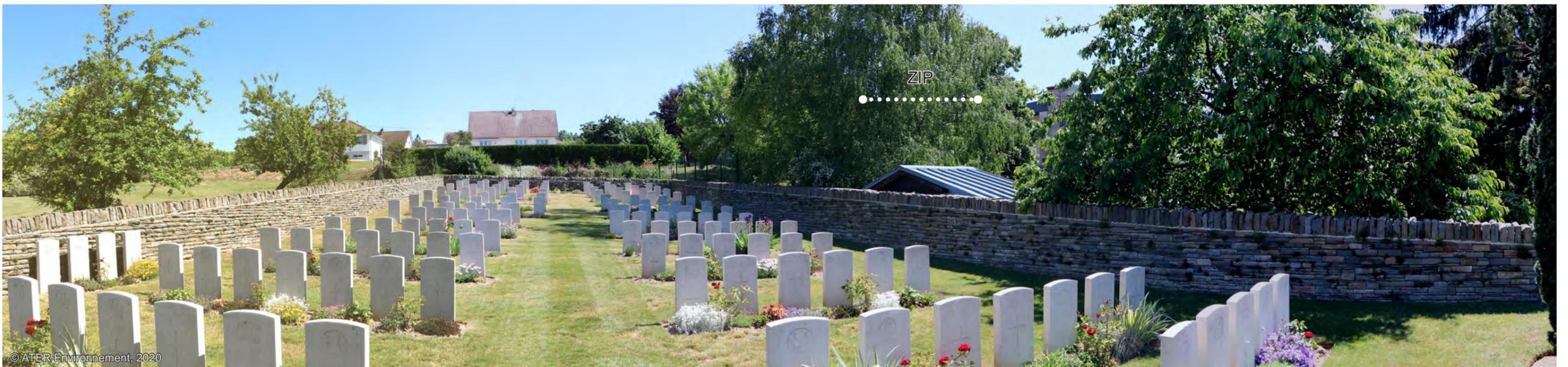


Fig. 100 : Vue depuis le cimetière militaire de Montcornet où le contexte bâti et végétal limitent toute vue en direction du futur parc éolien de la Vallée Bleue

## C - Récapitulatif des perceptions et covisibilités depuis les éléments patrimoniaux et sites protégés

Numéro	Communes	Monuments	Distance (km)	Situation urbaine	Situation topographique	Principaux masques à la perception	Sensibilité
26	Eglise	Tavaux-et-Pontsericourt	16,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
20	Eglise	Nampcelles-la-Cour	13,2	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
19	Eglise abbatiale de Blanchefosse (restes)	Blanchefosse-et-Bay	13,2	Centre-bourg	Plateau	Bâti, végétation, relief	Nulle
18	Chateau	Doumely-Begny	13	Périphérie	Vallée	Végétation, relief	Nulle
17	Eglise	Saint-Fergeux	12,9	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
16	Eglise	Agnicourt-et-Sechelles	12,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
15	Eglise Saint-Martin	Vigneux-Hocquet	11	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
14	Eglise	Morgny-en-Thierache	9,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
13	Eglise	Dohis	8,8	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
12	Eglise	Chaourse	8,6	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
11	Eglise	Cuiry-les-Iviers	8,6	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
10	Eglise	Renneval	8,1	Centre-bourg	Plateau	Bâti	Nulle
9	Eglise Saint-Leu	Sevigny-Waleppe	7,7	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
8	Eglise	Montcornet	7	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
7	Eglise Saint-Nicolas	Grandrieux	6,9	Centre-bourg	Plateau	Bâti	Nulle
6	Ermitage	Montcornet	6,8	Périphérie	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle
5	Eglise Saint-Medard	Parfondeval	6,7	Centre-bourg	Plateau	Bâti	Nulle
4	Eglise	Archon	6,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Nulle

Fig. 101 : Tableau de synthèse de l'analyse des monuments historiques inscrits et classés de l'aire d'étude rapprochée

Les monuments historiques et cimetières militaires compris dans l'aire d'étude rapprochée sont principalement localisés en centre-bourg des villages. Leur emplacement privilégié au sein de petites vallées forme avec le front bâti et la végétation d'importants masques visuels, bloquant la plupart des vues sur les paysages extérieurs. Aucune situation de covisibilité potentielle avec le futur parc éolien de La Vallée Bleue n'a été observée. Le relief vallonné et la présence importante de l'arbre limitent fortement ces phénomènes. Les monuments historiques présentent alors une sensibilité nulle.

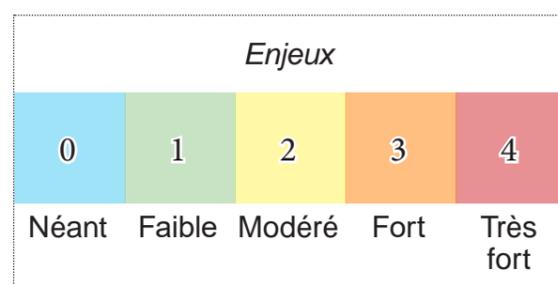
La sensibilité globale est nulle.



## 4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée

THÉMATIQUES	ENJEUX		SENSIBILITÉS	
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	3	L'aire d'étude rapprochée présente un motif éolien dense, réparti principalement à gauche d'une droite imaginaire de direction nord-ouest / sud-est. Les parcs occupent essentiellement des paysages agricoles ouverts et peu vallonnés des plaines de grandes cultures et du Haut Porcien. Toutefois, des parcs accordés sont présents à l'est au sein de la Thiérache ardennaise et de nombreux parcs en instruction sont observés au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée indiquant un fort développement de l'éolien en Basse Thiérache. L'enjeu global est fort.	3	Du fait du nombre important de parcs éoliens, les intervisibilités entre parcs seront probablement nombreuses, même si la configuration du territoire avec un relief vallonné et d'importantes masses boisées vont limiter ces effets. Depuis les parcs éoliens situés au sud de l'aire d'étude éloignée, les futures éoliennes du parc de la Vallée Bleue seront potentiellement perceptibles en arrière-plan des nombreux parcs éoliens déjà présents. Elles viendront densifier le motif éolien. Les visibilités s'effectueront en revanche en avant plan depuis le nord du territoire. La sensibilité est forte.
Perception depuis les axes de communication	2	Les axes de circulation de l'aire d'étude rapprochée se composent essentiellement d'un réseau maillé de routes départementales dont les principales : D946, D966, D977, D978..., irriguent l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. L'enjeu global est modéré.	3	Les axes routiers offrent de nombreuses vues sur les paysages environnants dès lors qu'ils traversent des espaces de plaines. Ainsi, depuis le sud de l'aire d'étude rapprochée, le paysage ouvert est propice aux vues lointaines, notamment en direction de la zone d'implantation potentielle du projet éolien de la Vallée Bleue. Depuis le nord, les points hauts offrent également des visibilités lointaines, rapidement limitées par les boisements et les dépressions du relief. La sensibilité globales des axes routiers reste néanmoins forte.
Perception depuis les bourgs	1	L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de ville majeure au sein de son périmètre. Le caractère rural de ce territoire est davantage propice à une multitude de petits villages dont Montcornet, avec plus de 1350 habitants (INSEE 2015), est le plus habité. L'enjeu est faible.	1	Les bourgs répondent à la même logique d'organisation spatiale sur tout le territoire. Ainsi, du fait de leur organisation et de leur éloignement par rapport à la zone d'implantation potentielle, ils représentent une sensibilité faible en terme de perception des futures éoliennes. Toutefois, les entrées et sorties de bourgs des communes situées sur les plateaux peuvent présenter des vues potentielles sur le futur parc éolien, bien que souvent limitées dans ce cas-là, par une végétation abondante. La sensibilité est faible.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	3	Avec plusieurs itinéraires de grande randonnée (GR122, GR12), de petite randonnée et de routes touristiques avec celle du Porcien, les itinéraires de tourisme représentent un enjeu fort au sein de l'aire d'étude rapprochée.	2	Les itinéraires de randonnée présentent des sensibilités variables vis-à-vis du projet éolien de La Vallée Bleue. Si la plupart traversent des espaces fermés (boisements, bourgs) et bénéficient des ondulations du relief, certains secteurs (traversées de plateaux, points hauts...) seront plus exposés. La sensibilité est modérée.
Perception et covisibilité : le patrimoine & et les sites protégés	3	Nombreux au sein de l'aire d'étude rapprochée, les monuments historiques représentent un enjeu fort, défini notamment par la part importante d'églises fortifiées de Thiérache, dont leur qualité patrimoniale est reconnue et mise en avant dans les offres touristiques par la présence spécifique de routes dédiées à leur découverte.	0	Les monuments historiques et cimetières militaires compris dans l'aire d'étude rapprochée sont principalement localisés en centre-bourg des villages. Leur emplacement privilégié au sein de petites vallées forme avec le front bâti et la végétation d'importants masques visuels, bloquant la plupart des vues sur les paysages extérieurs. Aucune situation de covisibilité potentielle avec le futur parc éolien de La Vallée Bleue n'a été observée. Le relief vallonné et la présence importante de l'arbre limitent fortement ces phénomènes. Les monuments historiques présentent alors une sensibilité nulle.

Fig. 102 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée



Les vallées humides, étroites et végétalisées qui sillonnent le territoire limitent les vues sur le lointain. De même, les ondulations du relief au nord de l'aire d'étude rapprochée créent des masques prégnants. Au contraire lorsque l'on bascule sur les plateaux, les vues sont dégagées et les reliquats de boisements souvent implantés dans les creux du relief ne permettent pas d'arrêter le regard qui peut se porter sur plusieurs kilomètres au niveau des lignes de crêtes.

L'inter-visibilité entre le projet et les parcs existants sera importante du fait de l'ouverture du territoire sur les espaces de plaines et les vues panoramiques existant depuis les points hauts. Les parcs de la Terre de Beaumont, Renneville et Sevigny Waleppe Nord et Sud se superposeront avec celui de La Vallée Bleue.

Les bourgs de cette aire d'étude sont peu sensibles au projet éolien. En effet, la majorité des bourgs bénéficie d'une position encaissée (implantation des villages dans des vallées humides ou sèches), limitant les perceptions sur l'environnement extérieur. Ce sont surtout les entrées et sorties des bourgs situées sur les plateaux proches de la zone d'implantation potentielle et orientées en direction de cette dernière qui seront potentiellement plus impactées.

Les itinéraires de randonnée sillonnent l'aire d'étude rapprochée en grande partie au sein d'espaces fermés par des filtres végétaux ou bâtis. Des vues pourront exister depuis les portions offrant des vues dégagées vers la zone d'implantation potentielle ou les points hauts.

Les monuments historiques et le cimetière militaire britannique de Montcornet, protégés par l'écrin bâti de leur commune d'accueil, ne seront pas impactés.

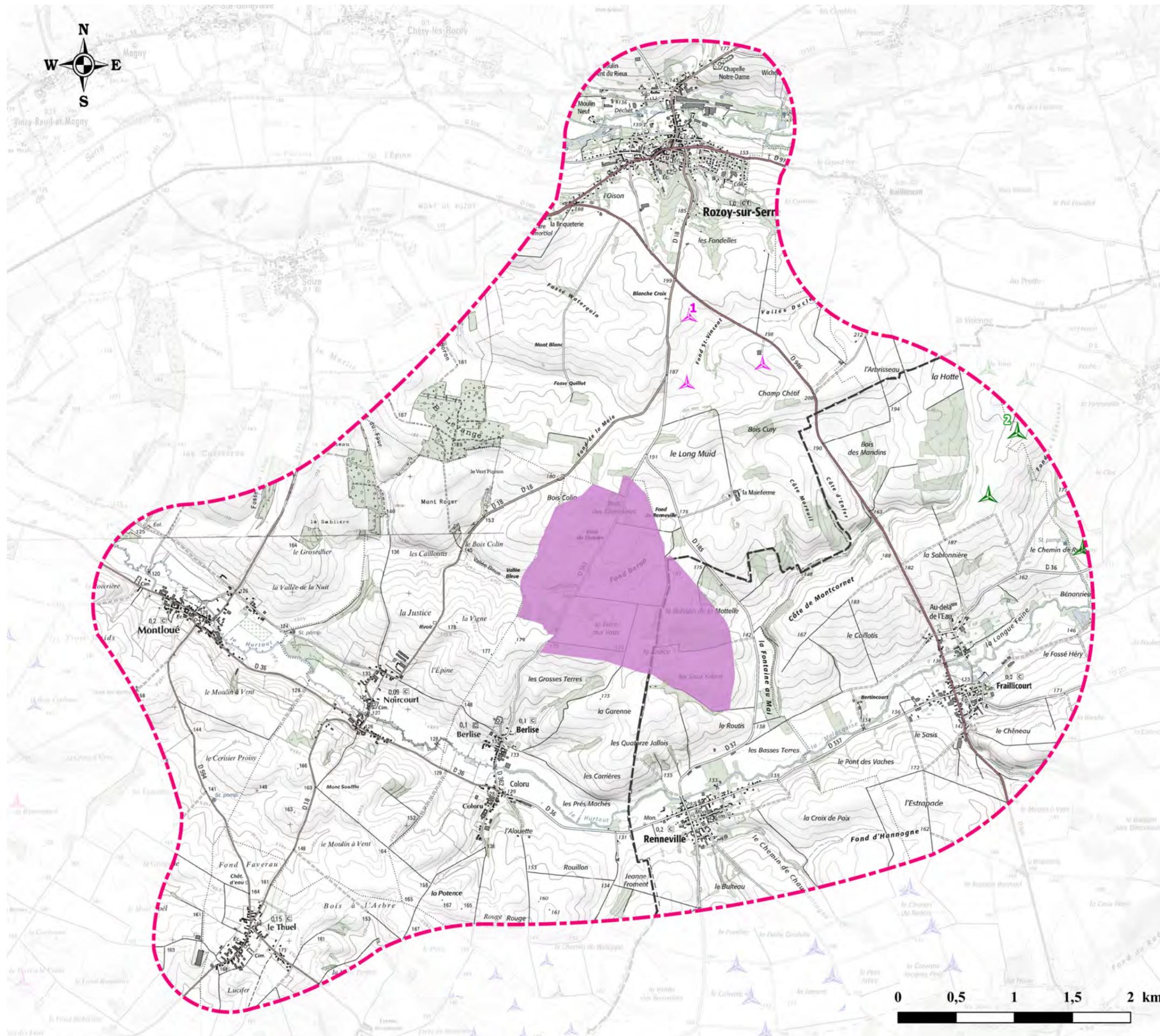


# Contexte éolien

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est et Hauts-de-France  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

*Aires d'étude*

Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)

*Pars éoliens*

En instruction

Construit

Accordé

*Limites territoriales*

Limite départementale

# 5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

## 5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

N°	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Distance à la zone d'implantation du projet en km
<b>Aire d'étude immédiate</b>				
1	Parc éolien de la Hotte	11	180	0,917 N
2	Thiérache	6	150	2,9 NE

Fig. 105 : Liste des parcs éoliens (accordés et instruits) de l'aire d'étude immédiate



Fig. 103 : Depuis la D611 au Nord de Montloué



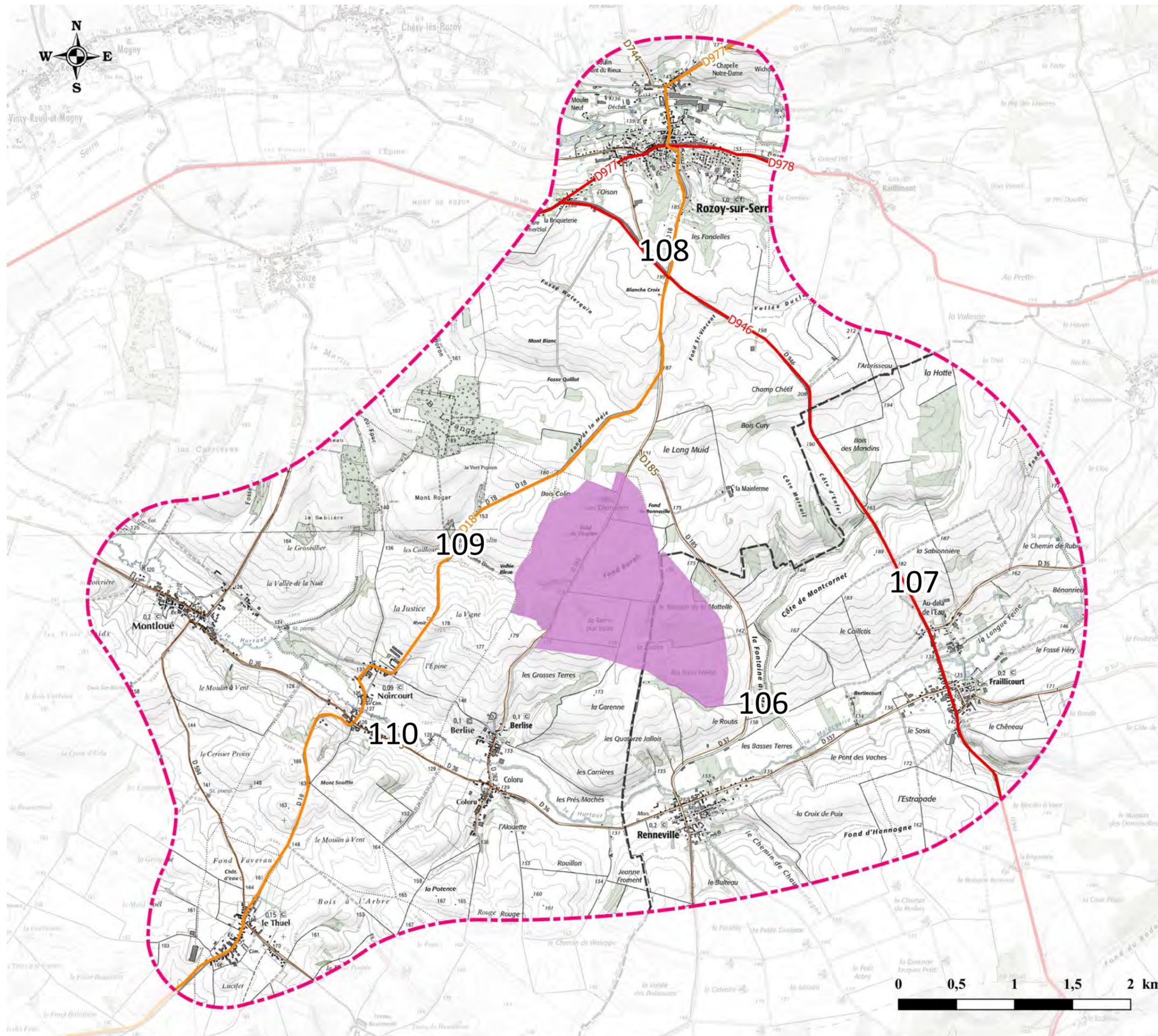
Fig. 104 : Vue depuis le chemin menant à la Mainferme

Depuis l'aire d'étude immédiate, de nombreux parcs éoliens implantés dans l'aire d'étude rapprochée sont visibles : parc de la terre de Beaumont, de Renneville à l'Est. Des phénomènes d'inter-visibilité avec le futur parc de La Vallée Bleue existeront. Dans cette aire d'étude, le rapport de force s'inverse : les phénomènes de superposition d'éoliennes observés dans les aires d'étude plus éloignées se poursuivent, mais cette fois ce seront les éoliennes du futur parc de La Vallée Bleue qui seront au premier plan.

Les parcs éoliens attenants à l'aire d'étude immédiate présentent une inter-visibilité avérée avec la zone d'implantation potentielle.

Des phénomènes de superposition seront observables entre ces parcs et le projet de La Vallée Bleue.

La sensibilité est forte.



# Infrastructures de transport

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN100®, SNCF, INF  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'implantation potentielle

*Aires d'étude*

Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)

*Transport*

**Infrastructures routières**

Liaison locale

Liaison régionale

Liaison principale

*Limite territoriale*

Limite départementale

**N°** Localisation des figures

## 5.2 Perception depuis les axes de communication

Les axes de circulation sont nombreux dans l'aide d'étude immédiate, à l'instar du reste du territoire d'étude. Plusieurs routes départementales principales (D18, D946) longent la zone d'implantation potentielle du futur parc éolien. L'enjeu est fort. Leur proximité et leur ouverture sur le paysage extérieur rend la majeure partie de ces axes fortement sensible au projet éolien.

La D37 longe l'extrémité Sud-Est de la zone d'étude immédiate. Aucune végétation périphérique ne vient cadrer les vues depuis cet axe, qui s'ouvre sur le paysage d'accueil du futur parc éolien .

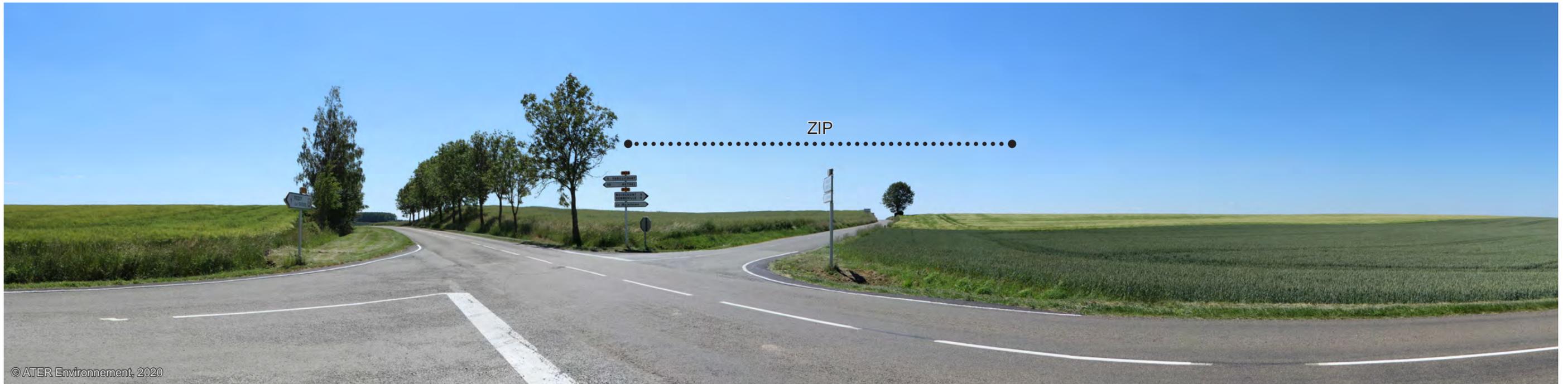


Fig. 106 : La D37 au Nord-Est de Renneville

La D946 traverse l'aire d'étude immédiate selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est. Cet axe majeur possède un profil très ouvert et offrira des vues vers le futur projet de La Vallée Bleue.



Fig. 107 : La D946 au Nord-Ouest de Fraillicourt



© ATER Environnement, 2020

Fig. 108 : La D18 à hauteur du croisement avec la D946



© ATER Environnement, 2020

Fig. 109 : La D18 au niveau de la Vallée Bleue et du Bois Colin

La D18 longe la zone d'implantation potentielle sur sa face ouest. Les éoliennes du futur parc de La Vallée Bleue apparaîtront probablement et disparaîtront au gré du relief.

La D36 fait exception en comparaison avec les autres axes de communication de l'aire d'étude immédiate. Localisée en fond de vallée du Hurtaut, elle bénéficie d'un environnement très arboré qui la protège des vues potentielles en direction du futur projet de La Vallée Bleue.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 110 : La D36, à l'est de Noircourt

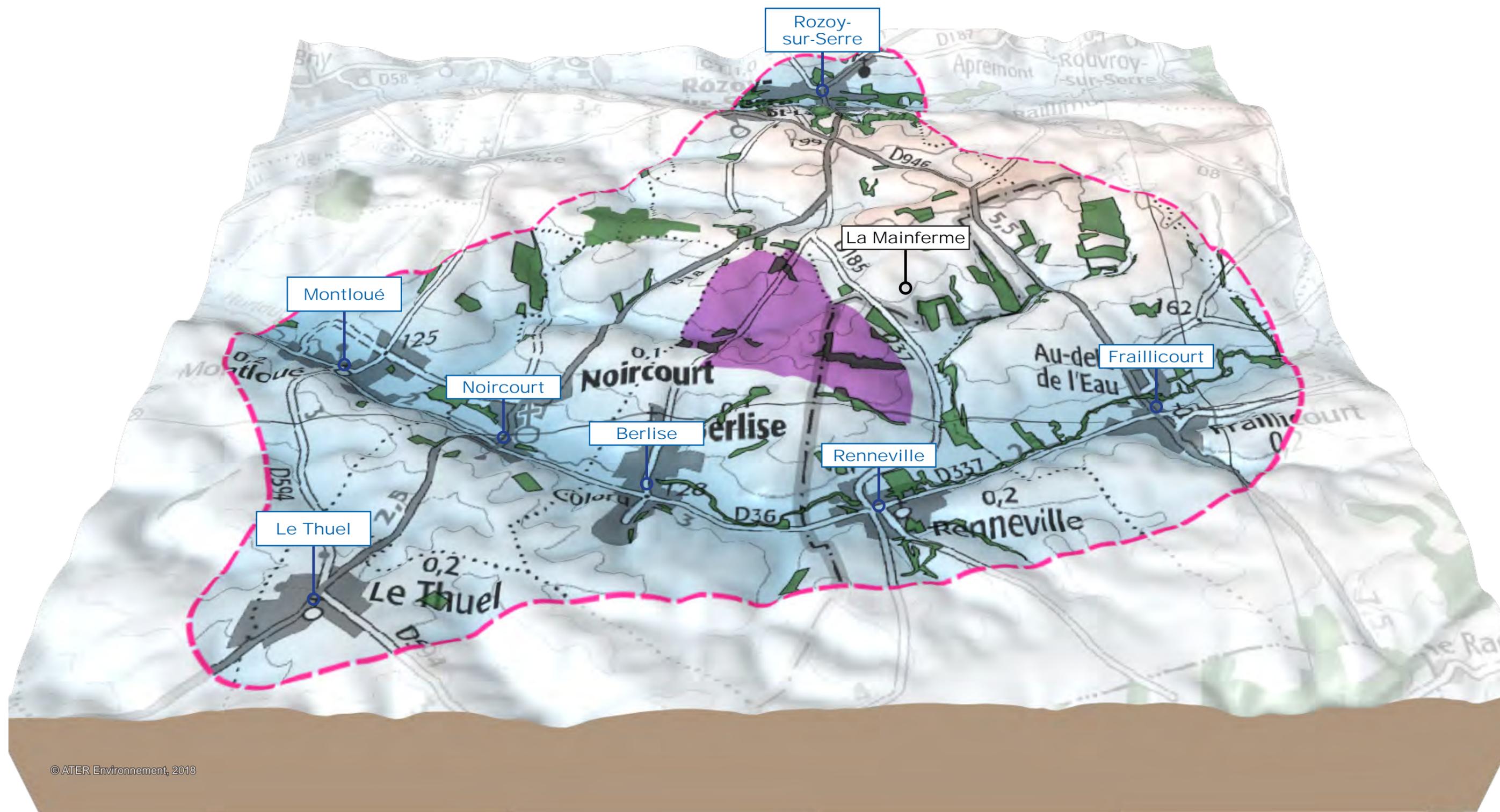
Le réseau viaire de l'aire d'étude immédiate est relativement dense et se compose de plusieurs routes départementales permettant de rejoindre les bourgs principaux. De part leur couverture géographique et leur nombre, l'enjeu est fort.

Par ailleurs, l'ouverture de ces axes sur l'environnement extérieur couplée à la proximité de la zone d'implantation potentielle et des futures éoliennes rendent les axes routiers fortement sensibles au projet éolien de la Vallée Bleue.

La sensibilité est forte.

### 5.3 Perception depuis les bourgs

L'aire d'étude immédiate comprend 7 bourgs. Le plus important en terme de taille est Rozoy-sur-Serre, situé au Nord. La majorité des bourgs s'insère dans le creux des vallées : de l'Hurtaut, de la Malacquoise et de la Serre. Les bourgs bénéficient alors de masques végétaux formés par les ripisylves qui accompagnent les cours d'eau. Seule la commune Le Thuel fait exception, en s'implantant sur un espace de plateau. A proximité de la zone d'implantation potentielle, le lieu-dit de la Mainferme a également été étudié.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 111 : Bloc diagramme des bourgs localisés au sein de l'aire d'étude immédiate et masques boisés



Fig. 112 : Bourg de Fraillicourt encaissé, dans l'axe de la D946 et fenêtre paysagère en direction de la ZIP

Pour la plupart encaissés, les bourgs semblent isolés de l'environnement qui les entoure. Logés dans des fonds de vallées, la position topographique cumulée à la densité du front bâti ne permettent pas d'observer les paysages depuis les cœurs de bourgs. Ces derniers sont donc pour la plupart insensibles au projet éolien. Seules des situations de covisibilité, depuis des axes d'entrées ou de sorties des communes peuvent potentiellement apporter des vues conjointes entre le futur parc éolien et les lieux de vie.



Fig. 113 : Rozoy-sur-Serre, vue depuis le promontoire qui accueille la Chapelle Notre-Dame



© ATER Environnement, 2013

Fig. 114 : Centre-bourg de Renneville

Au cœur des bourgs, le front bâti est dense. Seules quelques interruptions ponctuelles existent, créant des fenêtres de perception s'ouvrant également vers la zone d'implantation potentielle.



© ATER Environnement, 2013

Fig. 115 : Fenêtre de perception en plein centre-bourg de Le Thuel

L'étalement urbain des bourgs dépasse parfois l'emprise de la vallée dans laquelle ils s'implantent. Les entrées et sorties de bourgs sont donc plus exposées que les centres-bourgs. Certaines portions de bourg situées en périphérie présenteront également une sensibilité vis-à-vis du futur parc de La Vallée Bleue.



Fig. 116 : Sortie Nord de Renneville

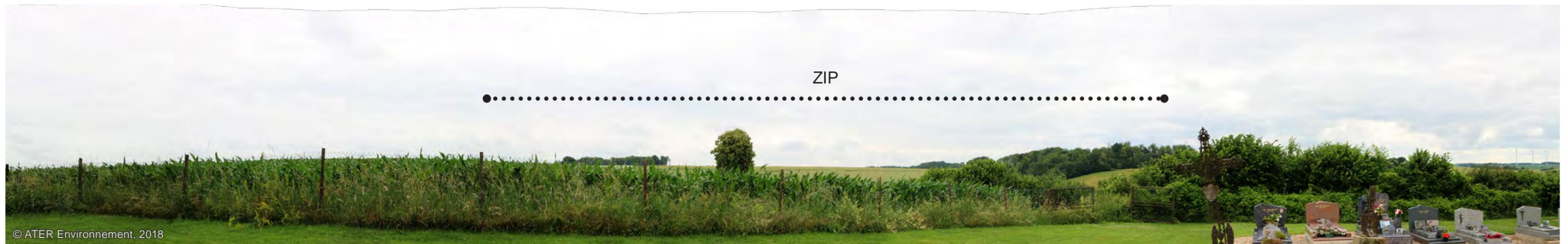


Fig. 117 : Vue depuis l'Église de Berlise

La ferme de la Mainferme constitue, au même titre que les bourgs, un lieu de vie. Localisée entre Rozoy-sur-Serre et Fraillicourt, elle est située dans un espace ouvert de plaine. La vue est dégagée en direction de la zone d'implantation potentielle



Fig. 118 : La vue est ouverte depuis le chemin menant à la Mainferme



Fig. 119 : Depuis l'ouest de Berlise (D36)

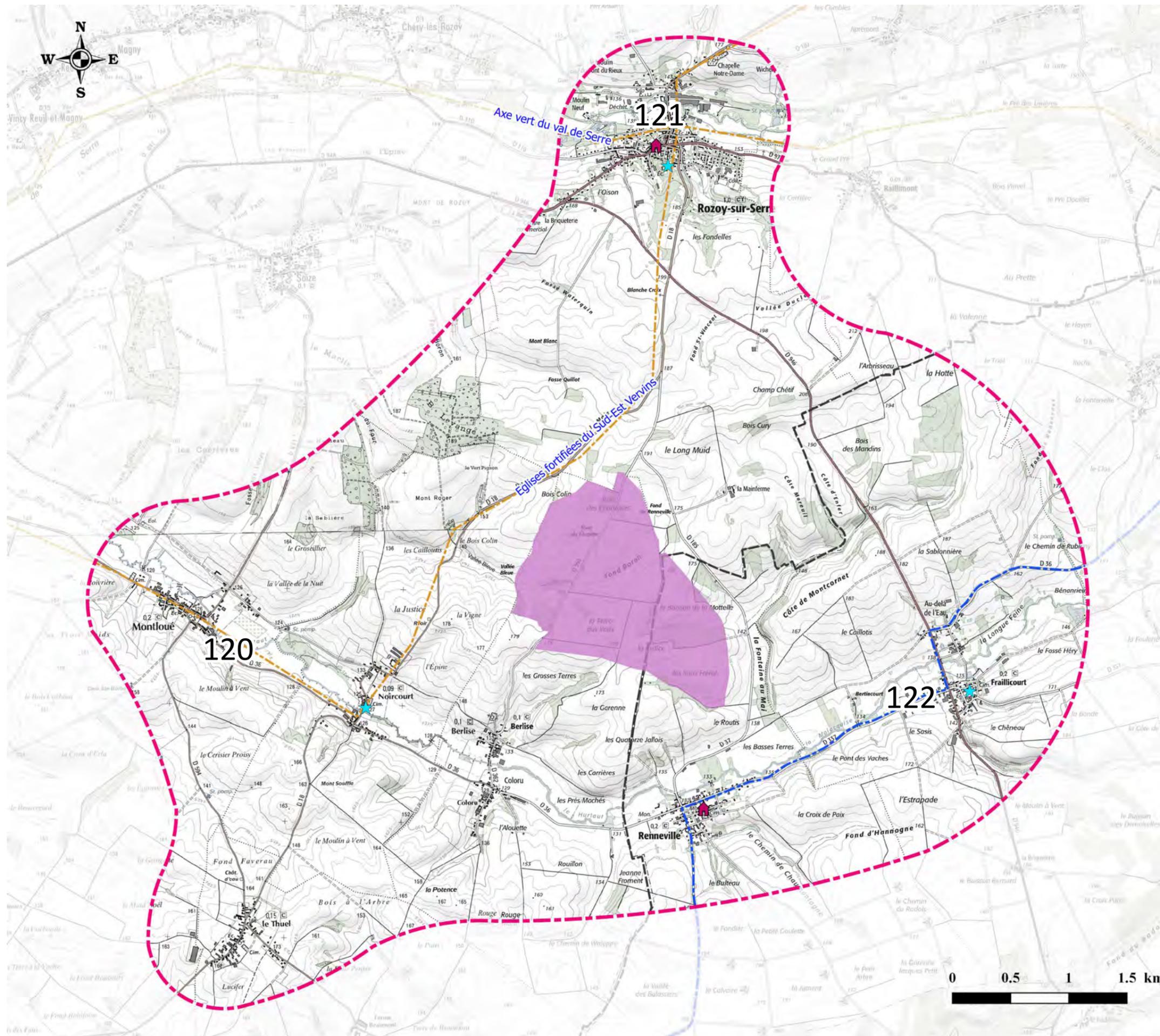
---

L'aire d'étude immédiate se compose de nombreux bourgs et d'une ferme (La Mainferme) à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle du parc éolien de la Vallée Bleue. 6 des 7 communes de l'aire d'étude immédiate se trouvent au sud de la zone d'implantation potentielle. Seul le bourg de Rozoy-sur-Serre, le plus peuplé, avec environ 1 000 habitants (INSEE 2015), se situe au nord de l'aire d'étude immédiate. Par la présence de ces nombreux villages au sein de l'aire d'étude immédiate et de leur proximité avec le projet éolien de la Vallée Bleue, l'enjeu lié aux bourgs est fort.

Montloué, Noircourt, Berlise, Renneville et Fraillicourt sont tous les 5 implantés dans la petite vallée de l'Hurtaut. Ainsi, de part leur position encaissée, les visibilitées sur le paysage environnant sont limitées et les vues potentielles sur le futur parc éolien depuis les centre-bourgs sont faibles. De plus, depuis le cœur des bourgs, l'imposant front bâti qui fait face à l'observateur empêche toute vue lointaine. Cependant, si depuis le cœur des bourgs les visibilitées en direction de la zone d'implantation potentielle sont limitées, depuis les entrées et sorties de bourgs, elles seront probablement bien plus fréquentes. Leurs accès depuis le plateau générera régulièrement des situations de covisibilité entre le bourg encaissé et le parc éolien. Rozoy-sur-Serre, implantée dans la vallée de la Serre disposera des mêmes caractéristiques que les bourgs de la vallée de l'Hurtaut, c'est-à-dire un centre bourg préservé mais des entrées et sorties potentiellement impactées par le projet éolien. C'est le cas notamment pour le bourg de Berlise où les éoliennes de Terre de Beaumont et de Renneville sont perceptibles depuis les entrées. En revanche, depuis le centre-bourg, les visibilitées sont nulles.

Le Thuel et la ferme de la Mainferme sont tous deux situés sur des plateaux agricoles. Les espaces ouverts dans lesquels ils s'insèrent autorisent les vues lointaines. Ces deux lieux de vie sont par conséquent plus impactés avec d'importantes fenêtres visuelles en direction du futur parc éolien.

La sensibilité globale des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate est modérée.



## Légende

Zone d'implantation potentielle

*Aires d'étude*

Immédiate

*Tourisme*

Randonnées

Petite randonnée

Route du Porcien

*Limites territoriales*

Limite départementale

Points touristiques

Patrimoine religieux

Hébergement

**N°** Localisation des figures

## 5.4 Perception depuis les chemins de randonnée

L'aire d'étude immédiate ne recense pas d'itinéraire de randonnée majeure, de type GR. Cependant, on note la présence de trois circuits touristiques dont la route du Porcien, empruntant le sud-est de l'aire d'étude immédiate et deux sentiers de petite randonnée, l'axe vert du Val de Serre tout au nord et la route des Églises fortifiées de Thiérache parcourant l'aire d'étude immédiate du sud au nord, passant à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. L'axe vert du Val de Serre traverse l'extrême Nord de l'aire d'étude immédiate et suit le sillage de la Serre. Il passe dans des espaces fermés, par la végétation de la vallée et de sa ripisylve ou par le filtre bâti du bourg de Rozoy-sur-Serre. Sa sensibilité vis-à-vis-du projet éolien est faible.

Concernant la route des églises fortifiées du sud-est de Vervins et de la route du Porcien, une partie de leur tracé suit la vallée de l'Hurtaut. De par la position géographique et les nombreux filtres visuels, les vues potentielles en direction du futur parc seront ponctuelles et les éoliennes rarement visibles dans leur intégralité. Cependant, dès que ces itinéraires prennent une orientation nord, notamment pour la route des églises fortifiées du sud-est de Vervins empruntant la départementale D18, les visibilitées potentielles avec le futur parc seront beaucoup plus présentes.



Fig. 120 : La route des Églises fortifiées de Thiérache à l'Est de Monloué



Fig. 121 : L'Axe du Val de Serre passant à Rozoy-sur-Serre

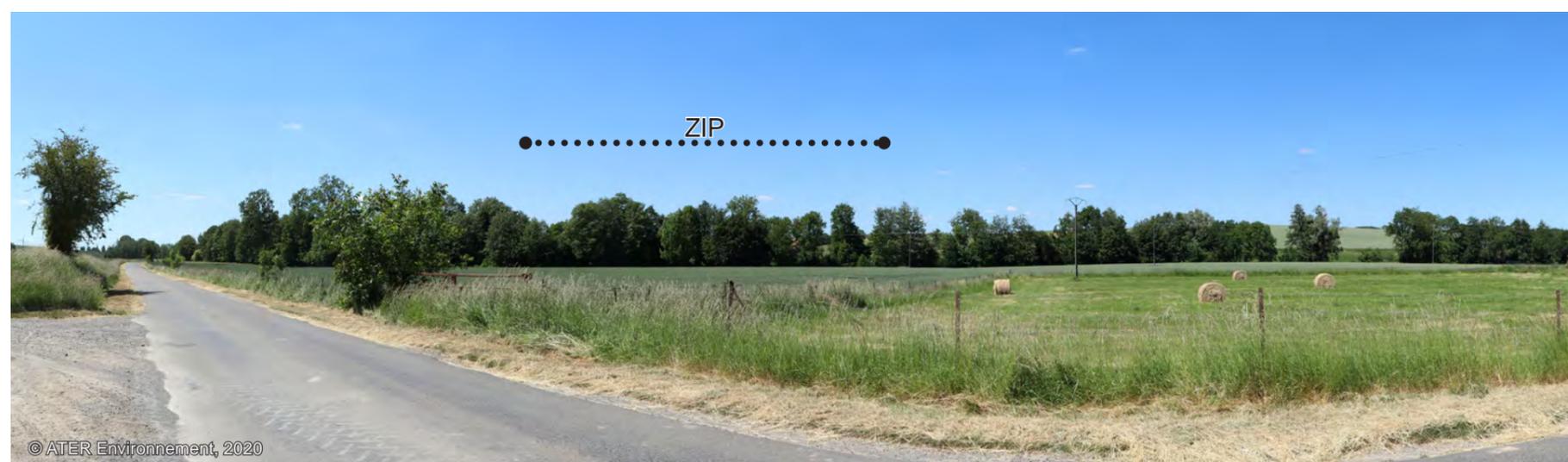
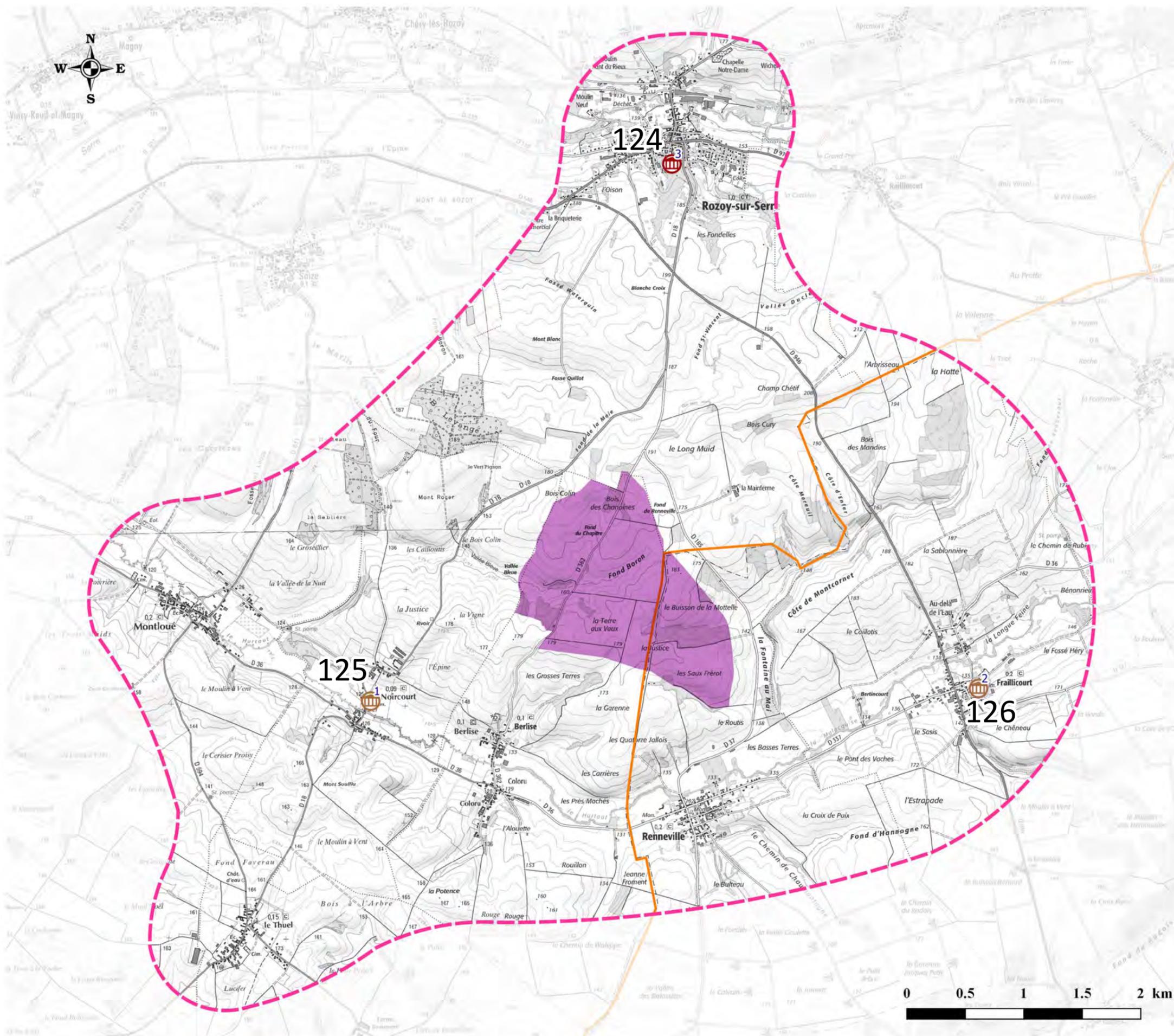


Fig. 122 : La route du Porcien à l'ouest de Fraillécourt

Les itinéraires de randonnée localisés au sein de l'aire d'étude immédiate présentent un enjeu modéré. Au nombre de trois, ils permettent la découverte des paysages et des édifices religieux : les églises fortifiées de Thiérache, emblématiques de la région.

Lorsque ces itinéraires traversent les vallées ou les bourgs, les vues potentielles en direction du parc éolien sont restreintes par de nombreux masques bâtis et végétaux. En revanche, en dehors de ces espaces (plateau, point haut ou en encore route à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle), les sensibilités des itinéraires de tourisme face au projet éolien sont davantage présentes. La sensibilité globale est modérée.



# Monuments historiques

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2020

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Monuments historiques**
- ⦿ classé + partiellement classé
- ⦿ inscrit + partiellement inscrit
- Limite territoriale**
- Limite départementale
- N°** Localisation des figures

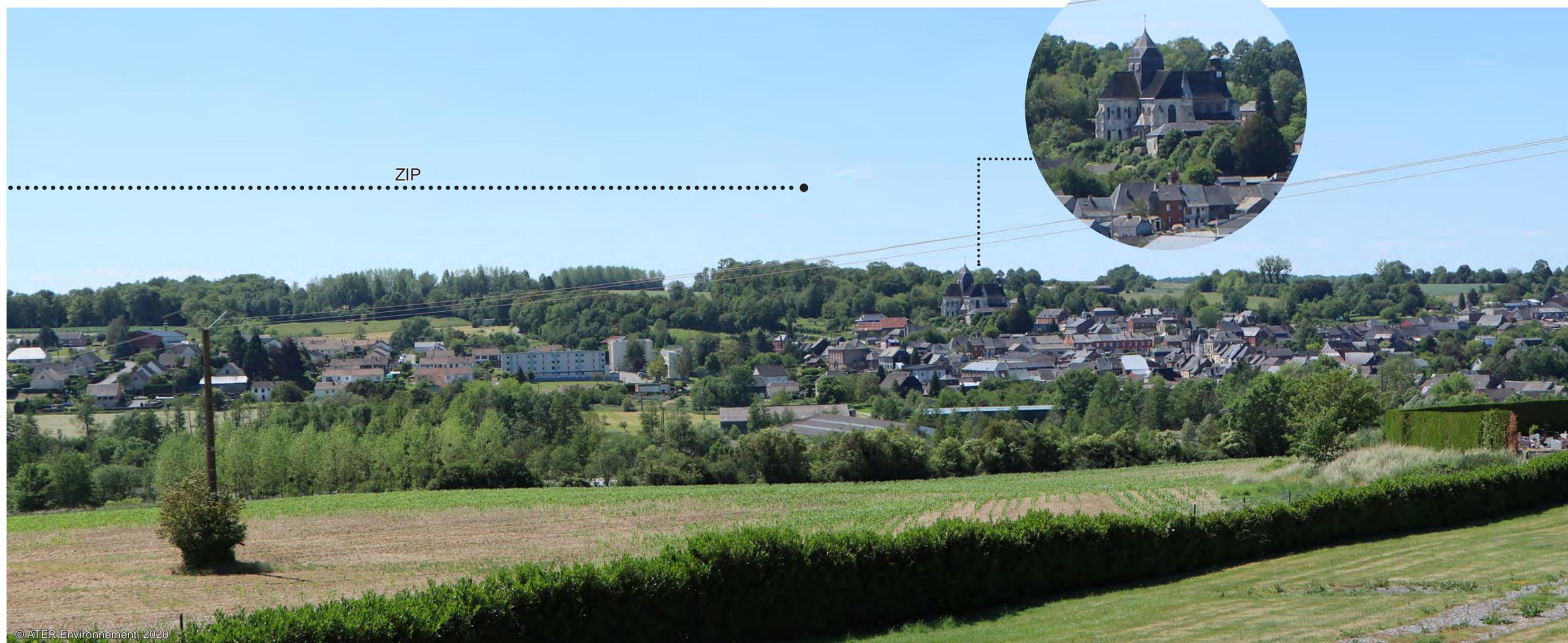
## 5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

L'aire d'étude immédiate compte 3 églises monuments historiques, localisées à Rozoy-sur-Serre, Noircourt et Fraillicourt.

L'église classée de Rozoy-sur-Serre, au nord de l'aire d'étude immédiate se situe sur le versant sud de la vallée, en hauteur vis-à-vis du bourg. Depuis le cœur du village, le front bâti est dense et imposant. Les vues sur l'église sont peu nombreuses et celles sur le futur parc éolien seront également faibles. En revanche, depuis l'accès nord et la route départementale D977 descendant du plateau agricole, le paysage ouvert permet d'embrasser du regard l'ensemble du coteau où sont implantés le village et l'église classée. L'ouverture sur le paysage procurée par cet axe routier laisse présager une visibilité potentielle des éoliennes de la Vallée Bleue en arrière-plan du village et de l'église de Rozoy-sur-Serre, conférant alors une covisibilité entre le parc éolien et le monument historique.

Numéro	Monument	Commune	Protection	Distance à la ZIP (en km)
3	Eglise Saint-Laurent	Rozoy-sur-Serre	classé	2,7
2	Eglise	Fraillicourt	inscrit	2,1
1	Eglise Notre-Dame-de-l'Esperance	Noircourt	inscrit	1,4

Fig. 123 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude immédiate



© ATER Environnement, 2020

Fig. 124 : Eglise de Rozoy-sur-Serre

Les églises de Noircourt et Fraillicourt s'insèrent au sein de la trame bâtie de leur commune d'accueil. Aux filtres bâtis s'ajoutent ceux de la végétation qui accompagnent les vallées au creux desquelles s'implantent les bourgs. Néanmoins, la proximité de la zone d'implantation potentielle entraînera une potentielle visibilité des éoliennes au-dessus des habitations.



© ATER Environnement, 2013

Fig. 125 : Eglise fortifiée de Noircourt



© ATER Environnement, 2013

Fig. 126 : Eglise de Fraillicourt



Fig. 127 : Calvaire à Rozoy-sur-Serre



Fig. 128 : Fontaine à eau à Berlise



Fig. 129 : Calvaire à Fraillicourt

Outre le patrimoine « institutionnalisé », le territoire est parcouru de calvaires, pompes, puits... qui composent le patrimoine vernaculaire et ponctuent notamment les communes de l'aire d'étude immédiate. A l'image des trois monuments historiques étudiés précédemment, les éléments du petit patrimoine sont essentiellement situés en centre-bourg. Leur position géographique, au milieu d'un front bâti dense, leur procure une très faible sensibilité au projet éolien.

Numéro	Communes	Monuments	Distance (km)	Situation urbaine	Situation topographique	Principaux masques à la perception	Sensibilité
3	Rozoy-sur-Serre	Eglise Saint-Laurent	2,7	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Modérée
2	Fraillicourt	Eglise	2,1	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Faible
1	Noircourt	Eglise Notre-Dame-de-l'Esperance	1,4	Centre-bourg	Vallée	Bâti, végétation, relief	Modérée

Fig. 130 : Tableau de synthèse de l'analyse des monuments historiques inscrits et classés de l'aire d'étude immédiate

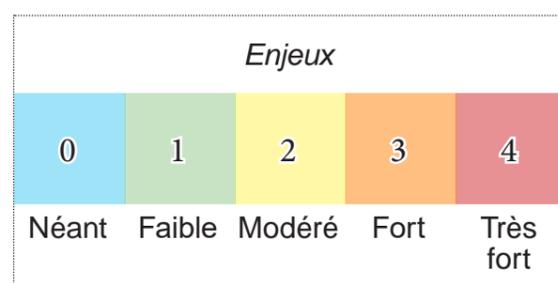
Les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate sont principalement représentés par des édifices religieux qui révèlent l'identité des paysages de Thiérache et dont les églises fortifiées en sont l'emblème. L'enjeu associé est fort.

Toutefois, préservés par le contexte urbain et l'implantation majoritaire des bourgs en fond de vallée, les monuments historiques présentent peu de visibilité directe sur les futures éoliennes du parc de la Vallée Bleue. Les vues potentielles s'effectueront depuis des espaces plus reculés et dégagés de tout obstacle. Des situations de covisibilité sont en effet à prévoir depuis certains axes routiers notamment, à l'image de l'entrée nord de Rozoy-sur-Serre depuis la D977. La sensibilité globale des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate est modérée.

## 5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate

THÉMATIQUES	ENJEUX		SENSIBILITÉS	
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	3	L'aire d'étude immédiate est constituée d'un seul parc (en partie accordé et instruit). Toutefois, la proximité de ce parc avec ceux de l'aire d'étude rapprochée (Terre de Beaumont, Renneville) et le futur parc de la Vallée Bleue invoque un enjeu fort. L'enjeu global est fort.	3	Les parcs éoliens de l'aire d'étude immédiate et de l'aire d'étude rapprochée situés à proximité de la zone d'implantation potentielle engendrent des phénomènes d'inter-visibilité avérés. Une densification du motif éolien et des superposition de parcs seront observables entre ces derniers et le futur parc de La Vallée Bleue. La sensibilité est forte.
Perception depuis les axes de communication	3	Le réseau viaire de l'aire d'étude immédiate est relativement dense et se compose de plusieurs routes départementales permettant de rejoindre les bourgs principaux. De part leur couverture géographique et leur nombre, l'enjeu est fort.	3	Par ailleurs, l'ouverture de ces axes sur l'environnement extérieur couplée à la proximité de la zone d'implantation potentielle et des futures éoliennes rendent les axes routiers fortement sensibles au projet éolien de la Vallée Bleue. La sensibilité est forte.
Perception depuis les bourgs	3	L'aire d'étude immédiate se compose de plusieurs bourgs et d'une ferme (La Mainferme) à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle du parc éolien de la Vallée Bleue. 6 des 7 communes de l'aire d'étude immédiate se trouvent au sud de la zone d'implantation potentielle. Seul le bourg de Rozoy-sur-Serre, le plus habité, avec environ 1 000 habitants (INSEE 2015), se situe au nord de l'aire d'étude immédiate. Par la présence de ces nombreux villages au sein de l'aire d'étude immédiate et de leur proximité avec le projet éolien de la Vallée Bleue, l'enjeu lié aux bourgs est fort.	2	Montloué, Noircourt, Berlise, Renneville et Fraillicourt sont tous les 5 implantés dans la petite vallée de l'Hurtaut. Ainsi, de part leur position encaissée, les visibilités sur le paysage environnant sont limitées et les vues potentielles sur le futur parc éolien depuis les centre-bourgs faibles. De plus, depuis le cœur des bourgs, l'imposant front bâti qui fait face à l'observateur empêche toute vue lointaine. Cependant, si depuis le cœur des bourgs les visibilités en direction de la zone d'implantation potentielle sont limitées, depuis les entrées et sorties de bourgs, elles seront probablement bien plus fréquentes. Leurs accès depuis le plateau générera régulièrement des situations de covisibilité entre le bourg encaissé et le parc éolien. Rozoy-sur-Serre, implantée dans la vallée de la Serre disposera des mêmes caractéristiques que les bourgs de la vallée de l'Hurtaut, c'est-à-dire un centre bourg préservé mais des entrées et sorties potentiellement impactées par le projet éolien. Le Thuel et la ferme de la Mainferme sont tous deux situés sur des plateaux agricoles. Les espaces ouverts dans lesquels ils s'insèrent autorisent les vues lointaines. Ces deux lieux de vie sont par conséquent plus impactés avec d'importantes fenêtres visuelles en direction du futur parc éolien. La sensibilité globale des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate est modérée.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	2	Les itinéraires de randonnée localisés au sein de l'aire d'étude immédiate présentent un enjeu fort. Au nombre de trois, ils permettent la découverte des paysages et des édifices religieux : les églises fortifiées de Thiérache, emblématiques de la région.	2	Lorsque ces itinéraires traversent les vallées ou les bourgs, les vues potentielles en direction du parc éolien sont restreintes par de nombreux masques bâtis et végétaux. En revanche, en dehors de ces espaces (plateau, point haut ou en encore route à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle), les sensibilités des itinéraires de tourisme face au projet éolien sont davantage présentes. La sensibilité globale est modérée.
Perception et covisibilité : le patrimoine & et les sites protégés	3	Les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate sont principalement représentés par des édifices religieux qui révèlent l'identité des paysages de Thiérache et dont les églises fortifiées en sont l'emblème. L'enjeu associé est fort.	2	Toutefois, préservés par le contexte urbain et l'implantation majoritaire des bourgs en fond de vallée, les monuments historiques présentent peu de visibilités directes sur les futures éoliennes du parc de la Vallée Bleue. Les vues potentielles s'effectueront depuis des espaces plus reculés et dégagés de tout obstacle. Des situations de covisibilité sont en effet à prévoir depuis certains axes routiers notamment, à l'image de l'entrée nord de Rozoy-sur-Serre depuis la D977. La sensibilité globale des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate est modérée.

Fig. 131 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate



L'aire d'étude immédiate se présente sous la forme d'un plateau agricole ondulé, relativement ouvert où deux vallées principales, celles de la Serre et de l'Hurtaut, délimitent respectivement l'aire d'étude immédiate au nord et au sud. C'est le long de ces deux vallées que sont implantées la majorité des communes.

La proximité des parcs éoliens au sud de la vallée de l'Hurtaut se ressentira et des phénomènes d'inter-visibilité seront probablement présents entre ces parcs éoliens construits et celui de la Vallée Bleue.

Les axes de circulation (hors D36) offrent généralement des vues dégagées sur les paysages alentours. De part leur proximité avec la zone d'implantation potentielle et l'orientation de leur tracé, ils constituent des axes de contemplation privilégiés vis-à-vis du futur parc éolien.

Quant aux nombreux bourgs de l'aire d'étude immédiate, leur position majoritaire de fond de vallée (Montloué, Noircourt, Berlise, Renneville, Fraillicourt ou encore Rozoy-sur-Serre) préservera les centre-bourgs du futur parc éolien et ce, malgré une proximité importante avec le futur parc éolien. Seules les entrées et sorties de bourgs offrent des vues dégagées sur les espaces alentours et seront potentiellement propices à des covisibilités avec le futur parc éolien. Les potentielles extensions de bourgs se développant en dehors des vallées seront également plus exposées.

Les itinéraires de tourisme empruntent essentiellement des tracés du réseau viaire. Les sensibilités sont alors similaires à celles des axes de communication, avec des fenêtres paysagères évoluant au gré des ondulations et de la végétation.

Les trois monuments historiques de l'aire d'étude immédiate (église fortifiées de Noircourt, Fraillicourt et Rozoy-sur-Serre) présenteront une sensibilité modérée vis-à-vis de l'implantation du futur parc éolien. Les perceptions sur les éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue s'effectueront probablement uniquement des espaces lointains sous forme de covisibilités.



# 6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL



Le territoire d'accueil du futur parc éolien de la Vallée Bleue est représenté par des paysages agricoles, dont le relief et la présence du végétal varient fortement entre le sud et le nord. Les **ondulations du relief** au Nord-Est témoignent de la proximité des **Crêtes Préardennaises** et au fur et à mesure que l'observateur se dirige en direction du sud-ouest, un **enchaînement de plateaux agricoles liés par des vallées humides** se présente à lui. Depuis les dépressions du relief, aucune vue sur le projet n'est possible.

Les **villages** sont le plus souvent "ramassés" sur eux-mêmes, **implantés dans les creux du relief** (vallées humides ou sèches). Les quelques bourgs situés sur les plateaux (Le Thuel) présentent des sensibilités accrues à mesure que l'on s'approche de la zone d'implantation potentielle.

Les **voies de communication** sillonnant l'ensemble des aires d'études constituent les **lieux privilégiés de visibilité dynamique** sur les paysages environnants et les parcs éoliens dès lors qu'elles traversent les plateaux. Il s'agit notamment des axes principaux dont la route départementale D946 est représentative.

Les **éléments patrimoniaux** (monuments historiques, cimetières militaires, patrimoine vernaculaire) sont relativement peu sensibles au futur parc de La Vallée Bleue car ils sont dans la majorité des cas **localisés au cœur de la trame bâtie de leur commune d'accueil**. Quelques exceptions existent et s'implantent en périphérie ou à l'extérieur des bourgs, mais les masques topographiques et végétaux suffisent à bloquer les vues vers le projet. Dans l'aire d'étude immédiate, les futures éoliennes du parc de La Vallée Bleue pourront être perceptibles depuis des situations de belvédère occasionnant des situations de covisibilité entre les monuments et le futur parc éolien (église classée de Rozoy-sur-Serre notamment).

Les **itinéraires de randonnée** (route des églises fortifiées notamment) présentent des sensibilités, qui s'accroissent à mesure que l'on s'approche de la zone d'implantation potentielle. La **traversée d'espaces ouverts** offrira des **fenêtres de perception** en direction du projet. Les **belvédères**, localisés dans l'aire d'étude éloignée, offrent des **vues panoramiques** sur le territoire, notamment en direction de la zone d'implantation potentielle du projet.

L'**éolien façonne les paysages** de ce territoire et forme des **repères verticaux**. L'aire d'étude immédiate est cernée au Sud et à l'Ouest par des parcs existants, notamment les parcs de Lislet, Renneville et la terre de Beaumont. C'est avec ces derniers que le parc projeté de La Vallée Bleue se superposera. L'implantation des nouvelles éoliennes devra se faire de manière cohérente, tant en termes de hauteur que de géométrie, avec les parcs voisins.

Ainsi, dans cet espace où l'éolien a toute sa place et peut exprimer son plein potentiel paysager, le futur parc éolien de La Vallée Bleue devra proposer une implantation à la fois harmonieuse du point de vue des paysages, mais également **acceptable d'un point de vue social**.

# Carte de synthèse des sensibilités

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2020

Source : IGN  
Copie et reproduction interdites

Les enjeux dont la sensibilité est comprise entre le niveau nul et très faible ne sont pas représentés sur la carte afin de préserver un niveau de lisibilité suffisant.

**ENJEU LIÉ AUX EFFETS CUMULÉS (EOLIEN)**  
Identification des parcs éoliens susceptibles de proposer un lien visuel avec le projet

..... Parcs éoliens sensibles

**ENJEU LIÉ AUX AXES DE COMMUNICATION**  
Identification des dessertes sensibles

- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte

**ENJEU LIÉ AU CADRE DE VIE ET À L'HABITAT**  
Identification des bourgs sensibles

- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte

**ENJEU LIÉ AU PATRIMOINE ET SITES PROTÉGÉS**  
Identification des monuments et sites sensibles

- ★ SPR - Sensibilité faible
- ★ Monuments Historiques - Sensibilité faible
- ★ Monuments Historiques - Sensibilité modérée

**ENJEU LIÉ AU TOURISME ET AUX RANDONNÉES**  
Identification des sites et circuits touristiques sensibles

Voir sensibilité des axes de communication

**ENJEU LIÉ AUX PAYSAGES**  
Identification des motifs paysagers principaux

- Limite entre les entités paysagères majeures
- Principaux filtres visuels naturels (boisements)
- Principaux filtres visuels naturels (vallées)







# 2 COMPARAISON DES VARIANTES

# 1 VARIANTES D'IMPLANTATION

Afin de déterminer la meilleure implantation possible, plusieurs scénarii ont été envisagés afin d'apporter les réponses optimales aux enjeux écologiques, paysagers et énergétiques. Le scénario préliminaire prévoyait neuf éoliennes de 200m de hauteur et a servi à la définition de l'aire d'étude éloignée.

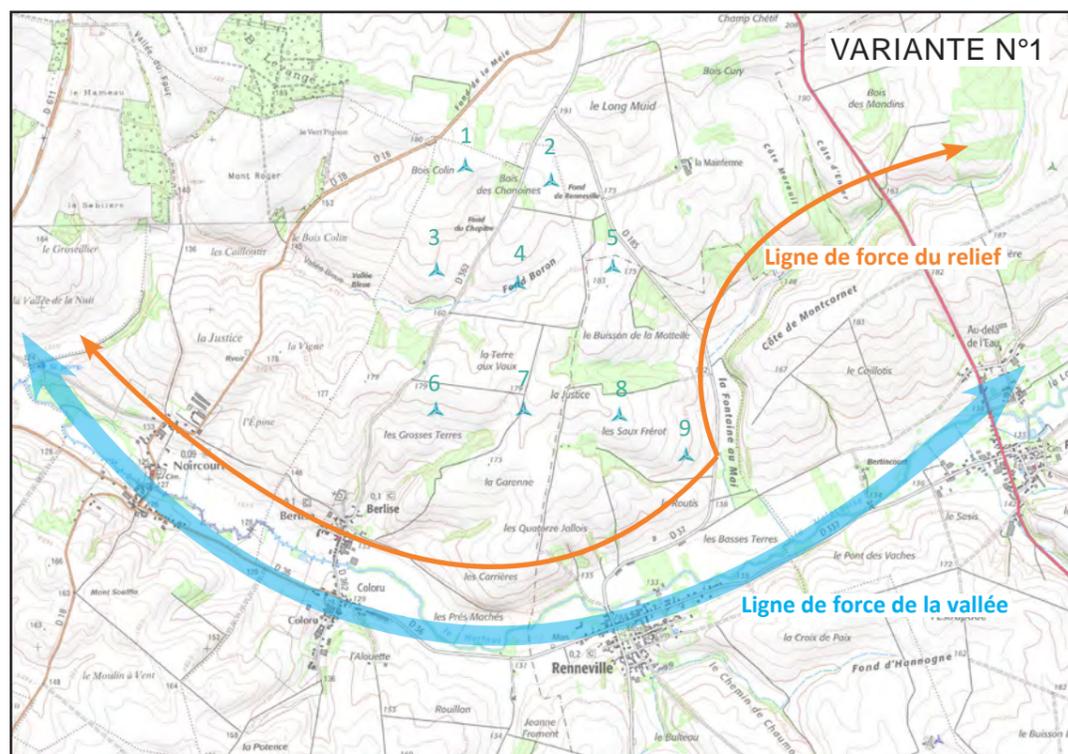


Fig. 132 : Scénario d'implantation n°1

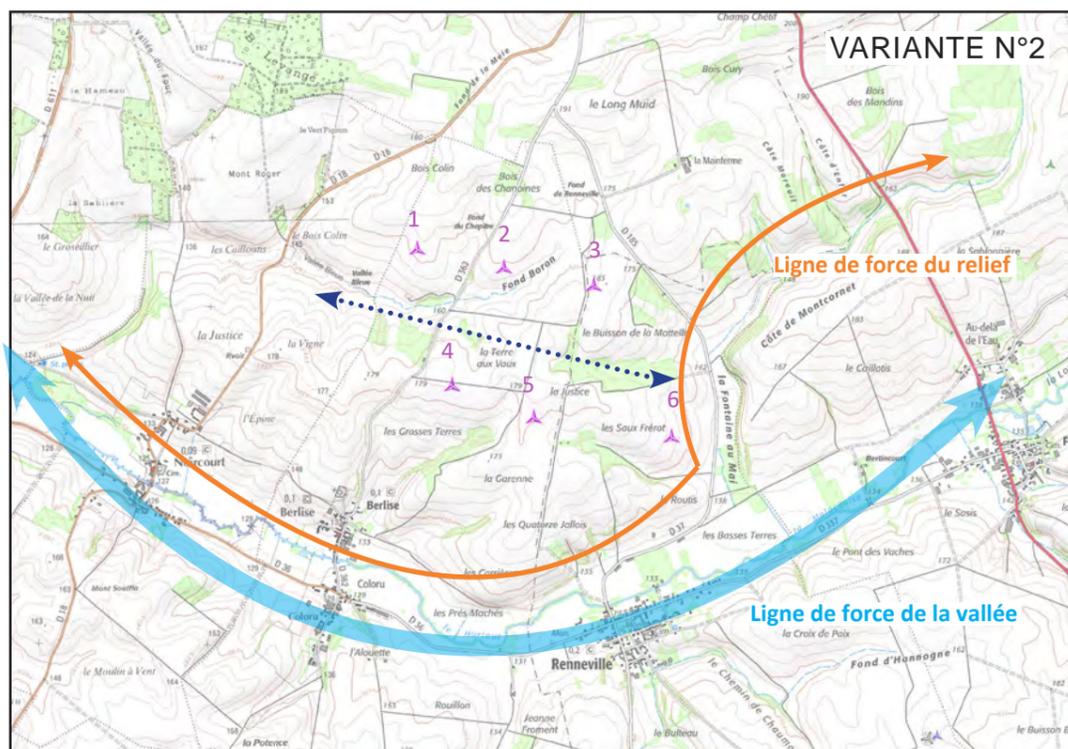


Fig. 133 : Scénario d'implantation n°2

## Commentaires paysagers Variante n°1

**Hauteur totale des machines : 200 mètres**

La première variante d'implantation correspond au scénario préliminaire, également le plus maximisant au niveau du nombre d'éoliennes. Elle prévoit l'implantation de 9 éoliennes sur trois lignes distinctes, une première ligne au sud comprenant 4 éoliennes, une seconde avec 3 éoliennes et une troisième au nord avec deux éoliennes. Les lignes ne sont pas parallèles et suivent des orientations différentes.

### Avantages et inconvénients :

- + Maximisation du potentiel éolien ;
  - + Respect des lignes de force du territoire ;
  - + Orientation générale cohérente avec le parc de la Plaine du Bois de Lislet installé en 2008 et 2009 et situé à l'ouest du projet.
- Implantation peu cohérente avec les parcs de Renneville et de Terre de Beaumont, installés en 2014 et situés au sud du projet à environ 2,5km, dont ces derniers forment des lignes d'éoliennes parallèles, orientées dans une direction générale sud-ouest nord-est ;
  - Distances aléatoires entre les éoliennes ;
  - Différence de hauteur importante avec les parcs éoliens voisins (145m pour les parcs de Renneville et de Terre de Beaumont et entre 100 et 134m pour le parc du Bois de Lislet situé à l'ouest) ;
  - Proximité importante de l'éolienne n°9 (flanc de coteau) de la vallée de la Malacquoise et des bourgs de Renneville et Fraillicourt ;
  - Impact visuel important en raison du nombre élevé d'éoliennes (9 éoliennes) ;
  - Emprise sur l'horizon élevée (entre 62 et 74° depuis les bourgs limitrophes).

## Commentaires paysagers Variante n°2

**Hauteur totale des machines : 200 mètres**

La variante 2 se distingue de la première par la suppression d'une éolienne sur la ligne sud et des deux éoliennes les plus au Nord. Ainsi, elle ne comporte plus que 6 éoliennes. La disposition des machines a également été modifiée. L'implantation des deux lignes apparaît de manière parallèle et suivent globalement les mêmes lignes topographiques du territoire. Ce changement d'implantation facilite la lecture en proposant une géométrie plus simple à lire. Un léger décalage de l'éolienne n° 6 permet de la rendre moins impactante et prégnante pour les bourgs à proximité.

### Avantages et inconvénients :

- + Géométrie claire et lisible ;
  - + Respect des lignes de force du territoire ;
  - + Réduction du nombre de machine de 9 à 6 ;
  - + Recul supérieur de l'éolienne 6 vis-à-vis de la vallée de la Malacquoise et des bourgs de Renneville et de Fraillicourt ;
  - + Emprise sur l'horizon moins importante ;
- Implantation peu cohérente avec les parcs éoliens avoisinants\* ;
  - Rythme et écart différents entre les éoliennes des deux lignes ;
  - Différence de hauteur importante avec les parcs éoliens voisins (145m pour les parcs de Renneville et de Terre de Beaumont au sud et entre 100 et 134m pour le parc du Bois de Lislet situé à l'ouest)

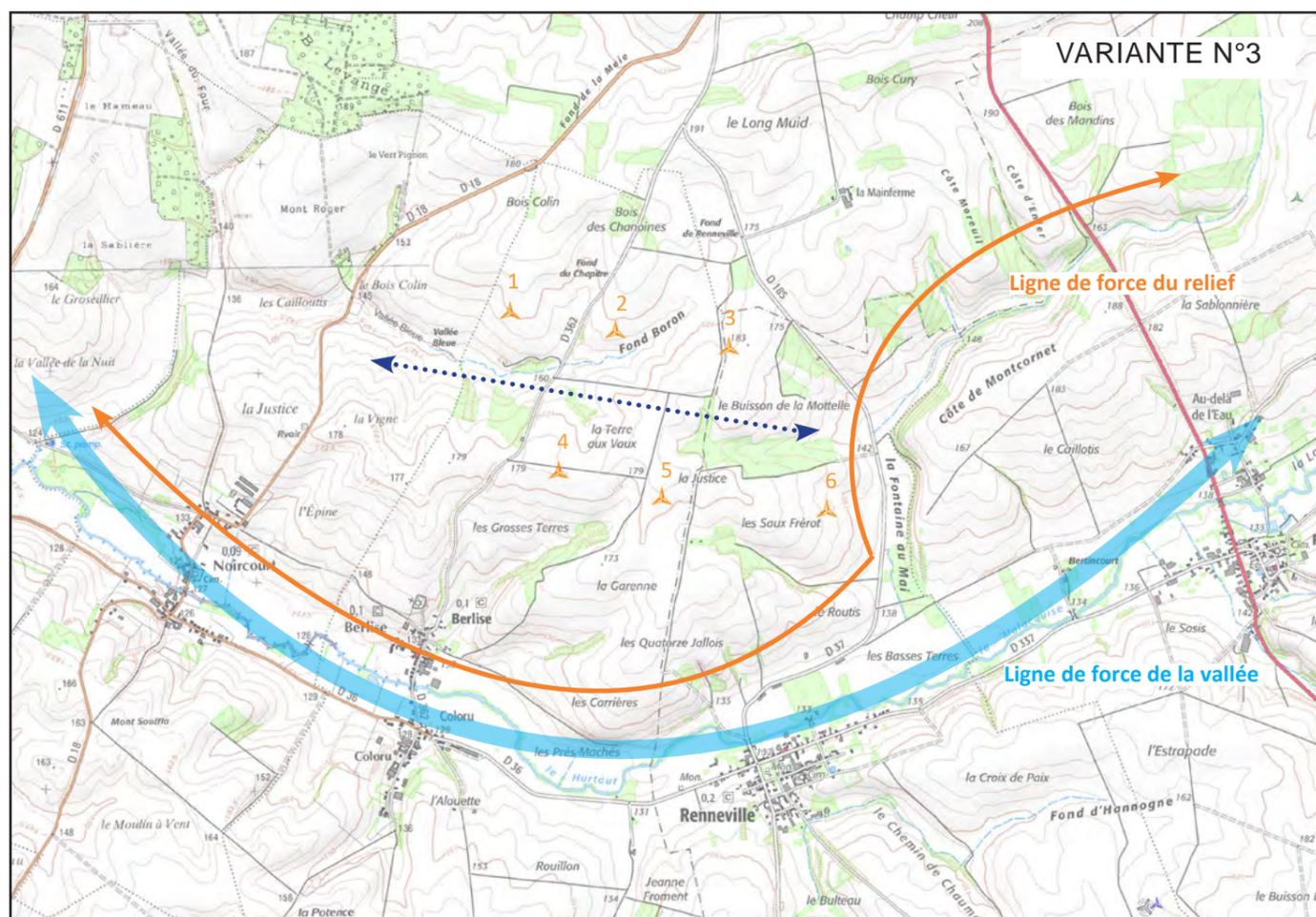


Fig. 134 : Scénario d'implantation n°3

## Commentaires paysagers Variante n°3 (Variante retenue)

**Hauteur totale des machines : 180 mètres**

La variante 3 s'apparente à la variante 2. Elle en reprend en effet les codes au niveau du nombre de machines (6 éoliennes) et de l'implantation générale (2 lignes composées chacune de 3 éoliennes). En revanche, les éoliennes 5 et 6 sont implantées respectivement de 60m et de 120m plus au nord les rendant ainsi moins prégnantes pour les bourgs de la vallée de la Malacquoise. A l'inverse, les éoliennes n°1 et 2 sont légèrement décalées vers le sud. Ainsi, avec cette nouvelle implantation, l'impression de parallélisme entre les lignes nord et sud est davantage présente et le motif éolien se montre plus cohérent, en accord avec les parcs voisins. Les éoliennes 3 et 4 sont quant à elles que faiblement déplacées. Avec la variante 3, la hauteur des machines contenue à 180 mètres permet de limiter l'écart de hauteur avec les parcs voisins. Il est également nécessaire de penser "repowering" et donc prévoir une potentielle augmentation de la hauteur des parcs éoliens voisins dans les années à venir.

### Avantages et inconvénients :

- + Géométrie claire et lisible ;
- + Respect des lignes de forces du territoire ;
- + Réduction du nombre de machine de 9 à 6 ;
- + Emprise sur l'horizon moins importante ;
- + Recul des éoliennes 4 à 6 vis à vis des bourgs adjacents
- + Déplacement vers le sud des éoliennes 1 et 2 apportant un meilleur effet de parallélisme entre les lignes
- + Réduction de la prégnance visuelle du projet en adoptant une taille de machine inférieure ;

- Implantation peu cohérente avec les parcs éoliens avoisinants\* ;
- Différence de hauteur importante avec les parcs éoliens voisins.

